

S'adapter au changement pendant l'élection générale ontarienne de 2022

Rapport annuel 2020-2021

Rapport du directeur général des élections de l'Ontario

Office of the Chief Electoral Officer of Ontario



Bureau du directeur général des élections de l'Ontario

Le 5 décembre 2022

L'honorable Ted Arnott Président de l'Assemblée législative Bureau 180, Édifice de l'Assemblée législative Queen's Park Toronto (Ontario) M7A 1A2

Monsieur le Président.

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel portant sur les activités qui ont été menées par mon bureau en application de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections* au cours de l'exercice financier 2020-2021.

Cette année, nous avons continué à mettre en œuvre nos plans pour l'élection générale de 2022, tout en nous adaptant rapidement aux défis sans précédent posés par la pandémie de COVID-19.

Je suis très fier du dévouement et de la flexibilité dont a fait preuve le personnel pour atteindre nos objectifs en temps utile, dans le contexte du passage au télétravail.

Malgré le caractère atypique et complexe des difficultés soulevées par la pandémie, je reste pleinement confiant dans notre capacité de les surmonter pour que la prochaine élection générale soit administrée avec succès.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus cordiales.

Greg Essensa

Table des matières

1.1 Le cycle de quatre ans	
Toujours prêts	
2.1 Adaptation à la COVID-19	
2.1.1 Outils	
2.1.2 Communication	
2.1.3 Locaux	
2.2 Perspectives d'avenir	
2.2.1 Objectifs organisationnels	
2.2.2 Stratégie numérique	
2.2.3 Listes électorales municipales	
2.2.4 Communication personnalisée avec les électeurs	
2.2.5 Outil d'analyse des données sur la fréquentation des lieux de vote	
2.2.6 Module RH sur le terrain	
2.2.7 Plan d'accessibilité pluriannuel	
Préparer l'élection générale de 2022	
3.1 Planification dans le contexte de la COVID-19	
3.1.1 Évaluation des répercussions	
3.1.2 Recommandations législatives	
3.1.3 Bureau du médecin hygiéniste en chef	
3.1.4 Processus virtuels de recrutement et de formation	
3.2 Simplification des processus électoraux	
3.2.1 Vote par la poste	
3.2.2 Nouveau modèle de dotation en personnel	
3.2.3 Matériel	
3.3 Programme de partage des technologies de vote	
Loi sur le financement des élections	
4.1 Documents à déposer	
4.1.1 Portail des entités politiques	
4.2 Subventions	
4.2.1 Subventions à l'égard des dépenses liées à la campagne électorale	
4.2.2 Subventions à l'égard des services d'audit	
4.2.3 Allocations trimestrielles	
4.3 Inscription	
4.3.1 Gestion des plaintes	
4.3.2 Nombre et type de plaintes reçues	
4.3.3 Affaires renvoyées au ministère du Procureur général de l'Ontario	

5	Recommandations	22
	5.1 Recommandations principales du directeur général des élections	22
	5.1.1 Établir une autorité d'adressage unique	22
	5.1.2 Prolonger le calendrier électoral	24
	5.1.3 Instituer un jour de scrutin qui ne soit pas un jour de classe	24
	5.2 Autres recommandations du directeur général des élections en vue	
	de modifications législatives	25
	5.2.1 Planifier le redécoupage des limites des circonscriptions électorales de l'Ontario	25
	5.2.2 Assujettir les partis politiques aux lois ontariennes sur la protection de la vie privée	25
	5.2.3 Modifier la date limite de dépôt des déclarations de candidature aux élections	
	partielles pour l'aligner sur celle prévue pour les élections générales	26
	5.2.4 Autoriser l'embauche de jeunes de 16 et 17 ans à certains postes	
	du personnel électoral	26
6	Dans la perspective de 2022 et au-delà	28
7	États financiers audités relatifs à la <i>Loi électorale</i>	30
8	États financiers audités relatifs à la <i>Loi sur le financement des élections</i>	48
Ar	nnexe A : Présentation de l'organisme	69
Ar	nnexe B : Recommandations en vue de modifications administratives et techniques concernant la Loi électorale et la Loi sur le financement des élections	72
Ar	nnexe C : Partis politiques inscrits au 31 mars 2021	73
Ar	nnexe D : Demandes de réservation du nom d'un nouveau parti politique durant l'exercice 2020-2021	75
Ar	nnexe E : Modifications concernant les associations de circonscription inscrites,	
	par parti politique, durant l'exercice 2020-2021	76
Ar	nnexe F : Plafonds des contributions pour 2020 et 2021	77
Ar	nnexe G : États financiers annuels des partis politiques inscrits	78
Ar	nnexe H : États financiers annuels des associations de circonscription inscrites	81
Ar	nnexe I : États financiers relatifs à la course à la direction du Parti libéral de l'Ontario	83
Ar	nnexe J:États financiers relatifs à la course à la direction du Parti libertarien de l'Ontario	84
Ar	nnexe K : Entités ayant effectué un dépôt tardif ou n'ayant pas effectué	
	de dépôt en 2020-2021	85



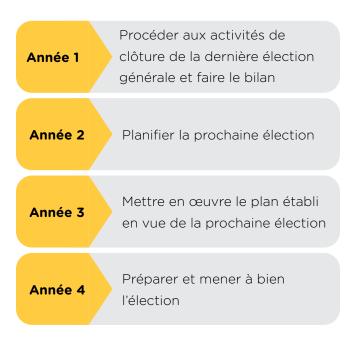
Bilan de l'année 2020-2021: examen de notre « état de préparation » face à une pandémie mondiale

Élections Ontario est un bureau apolitique de l'Assemblée législative de l'Ontario qui administre les élections provinciales. Notre mission est de veiller à ce que les élections provinciales soient « toujours prêtes » à être tenues de façon efficace, équitable et impartiale.

Au cours de l'exercice financier 2020-2021, nous sommes restés fidèles à cet engagement, malgré le nouveau climat d'incertitude, d'anxiété et d'isolement engendré par la pandémie mondiale de COVID-19. Bien que les niveaux de complexité supplémentaires générés par la pandémie aient perturbé son état de préparation, comme de nombreux autres organismes, Élections Ontario s'est rapidement adapté à la nouvelle réalité.

1.1 Le cycle de quatre ans

La préparation d'une élection s'articule autour d'un cycle de quatre ans, dont chaque année marque une phase des préparatifs. La première année est l'occasion de procéder à un examen de la dernière élection et la quatrième année consiste à tenir une élection générale.



L'exercice financier 2020-2021, qui correspond à la troisième année de notre cycle, a été l'occasion de mettre en œuvre nos plans pour la prochaine élection générale.





Toujours prêts

La mission permanente d'Élections Ontario consiste à préserver l'intégrité et l'accessibilité du processus électoral tout en administrant les élections de façon équitable, efficace et impartiale.

Depuis 2013, nous travaillons sans relâche à la modernisation des systèmes et des processus afin de mieux remplir notre mission. En 2020-2021, nous avons poursuivi ces efforts de modernisation tout en adaptant rapidement nos opérations pour relever les défis inédits posés par la pandémie de COVID-19.

2.1 | Adaptation à la COVID-19

Le 17 mars 2020, juste avant le début de l'exercice financier 2020-2021, la province de l'Ontario a déclaré l'état d'urgence en réponse à la pandémie de COVID-19.

En vertu d'un décret provincial, nous avons fermé nos bureaux et le personnel a commencé à télétravailler. Un régime de télétravail à temps plein a été maintenu jusqu'en août 2020, moment à partir duquel les membres du personnel qui étaient en mesure de revenir travailler sur place en toute sécurité ont pu le faire sur la base d'un roulement, conformément à l'étape 3 du cadre visant le déconfinement de la province.

Le 26 octobre 2020, Toronto est passée à l'étape 2 modifiée du cadre d'intervention provincial et le personnel d'Élections Ontario est repassé au télétravail à temps plein, à l'exception des personnes exercant des activités clés qui ne pouvaient pas être effectuées à distance.

Les membres du personnel qui sont revenus travailler sur place ont rempli un questionnaire de dépistage de la COVID-19 avant d'entrer dans le lieu de travail. Outre l'obligation du port du masque, une série de mesures préventives ont été mises en place dans les locaux, parmi lesquelles la modernisation des systèmes de ventilation, le maintien de la distance physique, l'installation d'écrans en plexiglas, la désinfection fréquente des surfaces, la mise à disposition de désinfectant pour les mains et l'organisation de réunions virtuelles. En prévision de l'augmentation de la dotation en personnel pour l'élection générale, un local supplémentaire a été loué au 40 Ridgetop Road afin d'assurer le respect des règles de maintien de la distance physique.

2.1.1 Outils

Du fait des changements opérationnels apportés au cours de l'exercice financier 2019-2020 dans le cadre de nos efforts continus de modernisation, le personnel a pu passer au télétravail sans difficulté et l'incidence a été minimale sur nos éléments livrables.

D'une part, Élections Ontario a mis à l'essai un programme de télétravail de 12 mois au cours du premier trimestre de l'exercice financier 2019-2020 afin d'accroître la satisfaction et le rendement au travail. Ce projet pilote a constitué une démarche visionnaire, car il a fourni à Élections Ontario des connaissances et des éclairages précieux qui ont permis l'adoption rapide d'un modèle de télétravail à temps plein pendant la pandémie.

D'autre part, Élections Ontario a rapidement effectué la migration de sa suite bureautique de logiciels de productivité vers une version Web utilisant la technologie infonuagique, ce qui a permis au personnel de téléverser, de stocker et de partager facilement son travail. Ce changement a permis au personnel d'accéder aux fichiers du réseau pendant la fermeture des bureaux, tout en favorisant la collaboration à distance grâce à un logiciel de téléconférence en ligne.

La transition réussie du personnel et des outils vers l'environnement de télétravail pendant la pandémie a justifié l'expansion du programme pilote de télétravail. Ce programme élargi s'appliquera désormais à l'ensemble du personnel d'Élections Ontario, qui disposera d'une plus grande souplesse pour télétravailler au moment du retour en présentiel à temps plein.

2.1.2 Communication

Les nouveaux outils ont également contribué à maintenir les liens dans le contexte du télétravail. Ainsi, notre logiciel de téléconférence a facilité l'organisation d'événements en direct pour le personnel, notamment des mises à jour hebdomadaires du directeur général des élections. Ces réunions hebdomadaires ont été l'occasion pour le personnel de se tenir au courant de l'avancement des grands projets, de se renseigner sur les mesures prises par Élections Ontario en réponse à la COVID-19, d'exprimer ses préoccupations et de participer à divers comités au sein de l'organisme.

Le directeur général des élections a par ailleurs répondu aux questions quotidiennes du personnel dans des vidéos détaillant nos activités opérationnelles.

Les vidéos quotidiennes et les réunions hebdomadaires ont permis de diffuser des renseignements essentiels avant l'élection, ce qui a soudé l'équipe d'Élections Ontario dans le contexte du télétravail.

2.1.3 Locaux

Alors que le personnel passait au télétravail, nous avons modernisé nos locaux en installant des robinets et des portes sans contact, des écrans en plexiglas entre les postes de travail, ainsi que de nouveaux filtres à air pour améliorer la filtration d'air et la ventilation.

Un nouveau comité de retour au bureau a été constitué afin d'élaborer un plan exhaustif de retour progressif du personnel dans les locaux d'Élections Ontario. Le plan est mis à jour en fonction de l'évolution des directives provinciales de santé publique et du nombre de cas de COVID-19.

Grâce aux nouveaux outils et à la modernisation des locaux, nous sommes plus que jamais prêts à tenir une élection au besoin.

2.2 | Perspectives d'avenir

Bien que la pandémie de COVID-19 ait eu d'importantes répercussions sur nos activités opérationnelles, nous avons continué de moderniser notre prestation de services. Cette année, nous avons élaboré un nouveau plan stratégique quinquennal instaurant une stratégie numérique qui jette les bases de la création d'un registre permanent commun pour les élections provinciales et municipales. Nous avons également élargi notre trousse d'outils en lançant un nouveau module RH sur le terrain et en améliorant l'outil interactif d'analyse des données sur la fréquentation des lieux de vote.

2.2.1 Objectifs organisationnels

L'une de nos premières activités essentielles au cours de l'exercice financier a consisté à fixer une série d'objectifs organisationnels. Cela nous a permis de recenser les projets et les initiatives en cours ou à venir et de les harmoniser avec les cinq priorités stratégiques de notre *Plan* stratégique 2019-2023.

Dans le cadre du passage au télétravail, ces objectifs nous ont été extrêmement utiles pour suivre les travaux en cours et surveiller les répercussions éventuelles de la pandémie sur les délais ou les éléments livrables. Ils nous ont également aidés à mettre l'accent sur nos efforts généraux, tout en permettant aux membres du personnel de voir comment leur travail individuel contribuait à l'organisation globale de l'élection. Les objectifs ont surtout appuyé l'élaboration d'une approche stratégique et prospective de notre travail, donnant la priorité à la transparence. Grâce à cela, plusieurs nouvelles initiatives sont en en cours dans le cadre de la modernisation continue de nos processus.

2.2.2 Stratégie numérique

À l'été 2020, Élections Ontario a entamé l'élaboration d'une stratégie numérique visant à définir les modalités d'utilisation de la technologie en vue de la simplification des diverses activités électorales. Ce processus a inclus un examen des différents outils et plateformes que nous utilisons pour tenir une élection.

Cet examen nous a aidés à élaborer une approche technologique globale consistant à déterminer quels éléments de l'infrastructure étaient déjà en place et quels besoins restaient à combler, y compris les mises à niveau du Système de gestion des élections. Les éléments ont été rassemblés par groupes d'intervenants et l'accent a été mis sur la définition d'une infrastructure commune qui pourrait être utilisée par l'organisme dans son ensemble.

Cette approche nous a également permis d'utiliser les ressources plus efficacement et d'offrir une expérience plus cohérente et uniforme aux électeurs, aux candidats, aux partis politiques et aux tiers.

Notre stratégie numérique vise à améliorer les outils que nous utilisons pour préparer une élection et à simplifier les processus pour les électeurs. Les principes fondamentaux du système électoral, notamment le secret et la sécurité du vote, demeurent la clé de notre réussite.

2.2.3 Listes électorales municipales

Le 1^{er} octobre 2020, du fait de l'adoption du projet de loi 204, *Loi de 2020 visant à soutenir les locataires et les petites entreprises,* Élections Ontario s'est vu confier la tenue et l'administration de la liste électorale préliminaire des élections municipales.

Ce changement radical, qui entrera en vigueur en 2023, faisait partie des recommandations principales que le directeur général des élections avait formulées à l'Assemblée législative après l'élection générale de 2018. Cela permettra de résoudre l'une des difficultés de longue date rencontrées par les secrétaires municipaux qui gèrent les élections municipales dans leurs administrations respectives.

À l'heure actuelle, c'est la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) qui gère l'identification et l'inscription de tous les électeurs potentiels des municipalités, des conseils scolaires et des conseils d'administration de district des services sociaux de la province. Pour s'acquitter de cette tâche, la SEFM recueille et rassemble les renseignements des électeurs provenant de diverses sources, y compris son propre portail d'inscription électorale intitulé VoterLookup.ca. En règle générale,

environ un mois avant une élection municipale ou une élection partielle, les secrétaires municipaux reçoivent de la part de la SEFM une liste préliminaire des personnes ayant les qualités requises pour voter, qu'ils examinent et transforment en liste électorale pour leurs administrations respectives.

Néanmoins, cela fait des années que l'exactitude de la liste électorale préliminaire est source de frustration pour les secrétaires municipaux et les autres intervenants municipaux. Comme indiqué dans l'exposé de position de l'Association des directeurs généraux, secrétaires et trésoriers municipaux de l'Ontario (ASTMO) datant d'avril 2015 et dans une version ultérieure du document publiée en mai 2019, les intervenants municipaux estiment devoir consacrer de plus en plus de temps et de ressources, au fil des ans, à la correction des inexactitudes sur la liste préliminaire. L'ASTMO a recommandé qu'Élections Ontario soit chargé de regrouper les listes électorales municipales à partir de son Registre permanent des électeurs pour l'Ontario (RPEO), ce que le gouvernement a approuvé par la suite.

Après l'adoption du projet de loi, nous avons commencé à communiquer avec les 444 municipalités de la province et avec d'autres intervenants municipaux, comme l'ASTMO, l'association des municipalités de l'Ontario (AMO) et le ministère des Affaires municipales et du Logement, afin de mieux comprendre et planifier les travaux nécessaires pour faciliter cette modification législative.

Sur la base de la rétroaction obtenue, notre Système de gestion des élections, nos politiques et nos opérations devront faire l'objet d'un certain nombre de changements aux fins d'intégration dans notre registre permanent des nouvelles exigences relatives aux qualités requises pour voter aux élections municipales. À titre d'exemple, Élections Ontario devra déterminer la marche à suivre lorsque les limites municipales ne coïncident pas avec les limites des circonscriptions électorales de la province figurant dans son logiciel de cartographie.

En prévision de ces changements, Élections Ontario a créé en son sein une division dont le mandat spécifique est de consulter les intervenants municipaux et de mettre en œuvre les changements opérationnels associés à la modification législative.

2.2.4 Communication personnalisée avec les électeurs

Dans le cadre de sa stratégie numérique et de ses efforts continus visant à faciliter le vote dans la province, Élections Ontario a commencé à créer une application mobile qui permettra aux électeurs d'obtenir des renseignements personnalisés sur les élections directement sur leurs téléphones intelligents. Les électeurs d'aujourd'hui s'attendent à ce que l'information soit facilement accessible et adaptée à leurs besoins. L'application mobile permettra de répondre à cette attente croissante.

L'objectif de l'application d'Élections Ontario est de fournir aux électeurs des renseignements personnalisés indiquant où, quand et comment voter. L'information que nous cherchons à fournir aux électeurs comprend non seulement des renseignements hautement personnalisés, par exemple une version numérique de la carte d'information de l'électeur (CIE), la liste des candidats en lice dans la circonscription électorale de l'électeur ou de l'électrice et le détail des jours et des lieux de vote par anticipation, mais aussi des renseignements plus

généraux comme la liste des pièces d'identité que chaque électeur ou électrice de l'Ontario peut présenter pour pouvoir voter.

2.2.5 Outil d'analyse des données sur la fréquentation des lieux de vote

La mise en place des registres du scrutin électroniques lors de l'élection générale de 2018 a fourni une quantité sans précédent de données sur la fréquentation des lieux de vote par les électeurs.

Pour stocker et analyser ces données, nous avons entamé l'élaboration à l'interne d'un nouvel outil interactif qui peut servir à examiner et à évaluer la fréquentation dans chaque lieu de vote de la province. Au cours de l'année écoulée, l'outil a été doté d'une fonction de modélisation permettant de prédire la fréquentation lors des prochaines élections sur la base des données de 2018.

Cette analyse des données nous a aidés à cerner des différences majeures en termes de fréquentation des lieux de vote ruraux, suburbains et urbains lors de l'élection générale de 2018, et a appuyé la recommandation du directeur général des élections visant à instaurer une période de vote par anticipation de dix jours, assortie d'une organisation plus souple¹.

L'outil nous permettra d'informer les directeurs du scrutin au moment de choisir les lieux de vote pour l'élection générale de 2022 et de prendre en charge les Ontariens et les Ontariennes plus efficacement.

¹ Le 19 avril 2021, le gouvernement de l'Ontario a adopté la Loi sur la protection des élections en Ontario, qui prévoit l'instauration d'une période de vote par anticipation de dix jours, assortie d'une organisation plus souple.

2.2.6 Module RH sur le terrain

Nous avons également finalisé les mises à niveau du module RH pour les directeurs du scrutin dans le Système de gestion des élections, simplifié la saisie des renseignements des fonctionnaires électoraux dans le module, et modernisé l'interface dans le cadre de la refonte du système.

Le nouveau module, qui assure un meilleur respect des délais prescrits par la Loi sur les normes d'emploi, permet aux directeurs du scrutin de saisir et d'examiner les données relatives à la paie en temps utile, grâce au calcul informatisé de l'indemnité de vacances, de la rémunération des heures supplémentaires et des paiements obligatoires. Les directeurs du scrutin peuvent en outre saisir les données relatives à la paie pour les activités préélectorales directement dans le module, ce qui représente une évolution majeure par rapport au processus antérieur qui nécessitait de nombreux travaux d'écriture.

Dans le cadre de l'élaboration du module, nous avons interrogé les directeurs du scrutin pour recueillir leur rétroaction sur les mises à niveau. Dans l'ensemble, les directeurs du scrutin ont estimé que l'outil amélioré était plus convivial et offrait une expérience d'utilisation plus harmonieuse.

2.2.7 Plan d'accessibilité pluriannuel

Tous les cinq ans, Élections Ontario élabore un plan d'accessibilité pluriannuel avec la participation des partenaires communautaires. Cette année, nous avons poursuivi nos efforts pour fournir les éléments livrables recensés dans notre *Plan d'accessibilité pluriannuel* 2017-2021. En octobre 2020, nous avons tenu une réunion virtuelle avec nos partenaires en

matière d'accessibilité afin d'harmoniser nos objectifs avec les exigences prévues par la *Loi* sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.

Nos partenaires comprennent des représentants d'organismes communautaires qui travaillent avec les personnes handicapées. Chaque année, les réunions avec ces partenaires donnent lieu à des éclairages précieux dans le cadre de notre action de suppression des obstacles au vote. Les représentants des organismes nous ont grandement aidés à remanier et à finaliser le gabarit de bulletin de vote en braille pour l'élection générale de 2022, sur la base de la rétroaction obtenue après l'élection générale de 2018. Le gabarit continue d'être mis à la disposition de tous les électeurs dans l'ensemble des lieux de vote.

Pendant la pandémie, nous avons tenu des réunions virtuelles afin de poursuivre notre collaboration avec les partenaires en matière d'accessibilité tout en nous adaptant à la COVID-19. Cette année, la réunion a porté sur les résultats en matière de santé publique et sur la sécurité dans les bureaux de vote dans le contexte de la pandémie. Les représentants ont fourni des conseils précieux sur les règles de dépistage dans les bureaux de vote, sur le placement des éléments de signalisation et sur les types de masques dont le port serait utile pour certains électeurs.



Préparer l'élection générale de 2022

Bien qu'Élections Ontario ait été occupé par le passage au télétravail en réponse à la pandémie et par la mise en œuvre de mesures importantes à l'égard des objectifs stratégiques pluriannuels au cours de l'exercice financier 2020-2021, la préparation de l'élection générale est demeurée une priorité organisationnelle de premier plan.

3.1 | Planification dans le contexte de la COVID-19

La COVID-19 a été déclarée pandémie un peu plus de deux ans avant la prochaine élection générale de l'Ontario. Alors que nous approchions déjà de la fin de la deuxième année de notre cycle de quatre ans, la mise en œuvre du plan pour l'élection générale de 2022 était bien avancée.

3.1.1 Évaluation des répercussions

Le plan pour l'élection générale de 2022 avait été approuvé en 2019. En mars 2020, face à la réalité d'une pandémie mondiale et aux nombreux risques et incertitudes, nous avons commencé à passer en revue le plan électoral afin de déterminer les changements à apporter pour faciliter la tenue d'une élection générale ou partielle durant la pandémie. Nous avons élaboré un cadre d'évaluation des répercussions afin d'examiner chaque aspect de l'élection. Cela nous a aidés à déterminer les éventuels changements à apporter au plan électoral, compte tenu des restrictions de capacité au bureau central et dans les lieux de vote, ainsi que des nouvelles directives en matière de santé et de sécurité.

Grâce au cadre et aux évaluations des répercussions effectuées par chaque unité opérationnelle d'Élections Ontario, un plan électoral révisé a pu être établi en deux fois moins de temps qu'il n'en avait fallu pour élaborer le plan initial en 2019.

3.1.2 Recommandations législatives

Le 30 novembre 2020, nous avons présenté le Rapport spécial du directeur général des élections sur l'administration des élections dans le contexte de la pandémie de COVID-19 à l'Assemblée législative de l'Ontario. Les trois modifications législatives détaillées dans le rapport avaient déjà été recommandées par le directeur général des élections afin de rendre le processus de vote plus sûr et plus facile pendant la pandémie et de mieux prendre en charge les électeurs à l'avenir.

Les trois recommandations formulées sont les suivantes :

- prolonger le calendrier électoral
- instituer un jour de scrutin qui ne soit pas un jour de classe
- instaurer une période de vote par anticipation de dix jours, assortie d'une organisation plus souple

La prolongation du calendrier électoral permettrait à Élections Ontario de disposer de plus de temps pour livrer le matériel et l'équipement de protection individuelle aux bureaux des directeurs du scrutin de toute la province. Cela est particulièrement pertinent si les pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs du transport et de la logistique continuent de s'aggraver à l'avenir. De plus, la prolongation du calendrier électoral aiderait les directeurs du scrutin à relever les défis posés par la signature de baux avec les propriétaires de bâtiments faisant office de lieux de vote (par exemple les immeubles à logements multiples, les écoles et les édifices religieux) et à recruter des fonctionnaires électoraux pouvant encore hésiter à travailler en présence d'autres personnes. Enfin, cette prolongation permettrait également d'accroître le succès du programme de vote par la poste, dans la mesure où les électeurs disposeraient de plus de temps pour présenter une demande de vote par la poste et renvoyer leur bulletin de vote.

Suivant la recommandation formulée dans les rapports d'évaluation finale de 2014 et de 2018, Élections Ontario continuera de plaider pour que les élections générales se tiennent un jour qui ne soit pas un jour de classe (par exemple en fin de semaine, pendant les vacances de printemps ou lors d'une journée pédagogique). Parce que ce sont des lieux connus, accessibles et disponibles dans les collectivités, les écoles ont toujours fait office de lieux de vote lors des élections dans la province.

Toutefois, les parents, les enseignants et les fournisseurs de soins font depuis longtemps part de leurs préoccupations en matière de sécurité quant à l'utilisation des écoles comme lieux de vote. La propagation de la COVID-19 n'a fait qu'accroître le sentiment d'inquiétude et de malaise généralisé. Élections Ontario travaillera avec les conseils scolaires et le personnel administratif des écoles afin de minimiser les risques pour la santé et la sécurité que peuvent

poser les élections, mais le meilleur moyen de protéger les élèves, le personnel scolaire et les parents serait de s'assurer que les élections se tiennent un jour qui ne soit pas un jour de classe.

Enfin, comme cela a été constaté dans d'autres administrations où une élection s'est tenue pendant la pandémie, l'élargissement des options de vote par anticipation permet de limiter les grands rassemblements. Dans les provinces canadiennes, un nombre record d'électeurs ont voté par anticipation pour éviter la grande affluence le jour du scrutin. L'augmentation du nombre de jours de vote par anticipation, assortie d'une organisation plus souple, donnerait aux électeurs plus d'options pour voter en toute sécurité².

3.1.3 Bureau du médecin hygiéniste en chef

Nous avons communiqué avec le Bureau du médecin hygiéniste en chef (Bureau du MHC) de l'Ontario dès le début de la pandémie afin d'obtenir des conseils et de passer en revue nos plans électoraux. Bien que nous ayons déjà travaillé avec le Bureau du MHC de façon ponctuelle, c'est la première fois que nous établissons une relation de collaboration à long terme.

Avec l'appui des conseillers du Bureau du MHC, Élections Ontario a élaboré des lignes directrices à l'intention du personnel du bureau central, du personnel sur le terrain et des lieux de vote, afin que des modifications puissent être apportées à nos actions quotidiennes pour mieux protéger les fonctionnaires électoraux et les électeurs.

Nous avons également suivi les conseils de l'équipe du Bureau du MHC concernant notre plan de retour au bureau. Parmi les conseils du Bureau du MHC que nous avons intégrés avec succès, citons les pratiques exemplaires d'atténuation des risques en milieu de travail, comme la modernisation des systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air (CVCA) dans nos locaux, ainsi que la conception d'un plan de retour au bureau pluridimensionnel et progressif.

Au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie et à l'approche de la date de l'élection, nous continuerons de travailler avec le Bureau du MHC pour veiller à ce que nos processus et nos décisions restent compatibles avec les directives en matière de santé et de sécurité de la province.

3.1.4 Processus virtuels de recrutement et de formation

Dans le cadre de la préparation de l'élection, nous avons recruté de nouveaux employés pour nos bureaux locaux de toute la province. Cette année, nous avons embauché 17 agents régionaux de liaison et 45 directeurs du scrutin au moyen d'un nouveau processus virtuel de recrutement. Ce processus s'articulait autour de programmes de formation entièrement numériques permettant d'intégrer les nouvelles recrues, de les présenter à leurs équipes respectives et de les familiariser avec les nombreux outils et processus électoraux qu'ils utiliseront pendant l'élection.

Conformément à cette initiative, les réunions animées par le directeur général des élections dans le cadre de sa tournée habituelle auprès des directeurs du scrutin et d'autres membres du personnel des bureaux des directeurs du scrutin se sont également tenues virtuellement. Malgré ces changements, les réunions se sont déroulées sans problème et ont suscité un engagement fort et une rétroaction positive de la part des directeurs du scrutin.

² Le 19 avril 2021, le gouvernement de l'Ontario a adopté la Loi sur la protection des élections en Ontario, prévoyant l'établissement d'une période souple de 10 jours pour le vote par anticipation.

Le succès de ces activités de recrutement et de formation à distance nous a surtout apporté la confiance et le savoir-faire nécessaires pour élaborer des séances de formation entièrement virtuelles et les offrir à des milliers de fonctionnaires électoraux dans toute la province (en cas de déclenchement d'une élection pendant une pandémie). De plus, les connaissances en matière de processus virtuels de formation et de recrutement que nous avons acquises pendant la pandémie peuvent être mises à profit afin d'obtenir d'autres avantages. À titre d'exemple, les outils virtuels de recrutement et de formation pourraient être utilisés pour recruter et former rapidement des membres du personnel électoral dans les collectivités éloignées où il est souvent difficile et coûteux de dispenser une formation en personne.

3.2 | Simplification des processus électoraux

Avant l'exercice financier 2020-2021, nous avions approuvé et commencé à mettre en œuvre notre plan pour l'élection générale de 2022. L'objectif principal de ce plan était de modifier nos processus existants afin de nous adapter au contexte d'une pandémie mondiale prolongée, mais nous avons également fait des investissements qui permettront d'améliorer l'efficacité de la prestation des services électoraux pendant de nombreuses années après la pandémie.

3.2.1 Vote par la poste

La pandémie a accru la sensibilisation et l'intérêt du public à l'égard du vote par la poste. Après l'élection générale de 2018, nous avions déjà commencé à simplifier le programme de vote par la poste afin d'en faciliter l'utilisation par les électeurs et d'accélérer le traitement des demandes par le personnel.

Les électeurs de l'Ontario peuvent désormais présenter en ligne une demande de vote par la poste dès le lendemain du déclenchement d'une élection, et ce, jusqu'à six jours avant le jour du scrutin. Grâce à notre nouvelle application Web, la demande de vote par la poste peut se faire sans formulaire papier. Le processus de demande en ligne consiste simplement pour l'électeur ou l'électrice à saisir ses renseignements sur notre site Web et à soumettre le formulaire afin que l'équipe du bureau central puisse envoyer par courrier une trousse de vote dans les plus brefs délais.

La simplification du processus de demande est essentielle au succès du programme de vote par la poste dans la province, car le calendrier électoral de l'Ontario, qui compte 29 jours, est l'un des plus courts au pays. De plus, comme les bulletins de vote à renvoyer par la poste doivent nous parvenir au plus tard à 18 h le jour du scrutin pour être comptabilisés, l'élimination des éventuels goulots d'étranglement dans nos services contribue à garantir à tout un chacun un accès libre et équitable au vote.

Au début de l'exercice, nous avons également remanié la trousse de vote par la poste pour en faciliter l'utilisation par les machines. Ce changement permet d'informatiser un plus grand nombre d'étapes intervenant dans la préparation des trousses de vote et, par conséquent, d'accélérer la diffusion de ces dernières.

En outre, comme le processus de dépouillement des bulletins de vote est désormais automatisé grâce aux tabulatrices de vote, nous avons décidé de décentraliser le dépouillement des bulletins de vote à renvoyer par la poste en confiant cette tâche à chaque circonscription électorale.

Parallèlement à ces avancées technologiques, nous avons apporté d'autres changements à notre infrastructure électorale, comme le regroupement des postes d'agent des bulletins de vote spéciaux et de réviseur adjoint du bureau du directeur du scrutin dans les bureaux des directeurs du scrutin et les bureaux satellites. Compte tenu des améliorations apportées à notre Service d'inscription en ligne et de l'intégration accrue de nos outils technologiques, il était logique de regrouper ces fonctions dans un seul et même poste.

En prévision de l'élection générale de 2022, nous continuerons de réfléchir à d'autres moyens d'améliorer l'efficacité et l'efficience du processus de vote par la poste tout en renforçant l'intégrité et la sécurité du vote. Il est certain que la recommandation du directeur général des élections visant à prolonger le calendrier électoral constituera l'une des stratégies permettant d'améliorer les résultats du processus de vote par la poste.

3.2.2 Nouveau modèle de dotation en personnel

Cette année, nous avons décidé d'appliquer, dans les bureaux de vote le jour du scrutin, le modèle de dotation en personnel des « caissiers de banque » qui a déjà été utilisé dans les bureaux de vote par anticipation. En vertu du modèle des caissiers de banque, les fonctions du scrutateur (c'est-à-dire le membre du personnel électoral qui remet les bulletins de vote aux électeurs munis d'une CIE) et du scrutateur préposé à la révision (c'est-à-dire le membre du personnel électoral qui remet les bulletins de vote aux électeurs ne disposant pas d'une CIE ou à ceux souhaitant faire ajouter ou modifier leurs renseignements dans le registre permanent) sont fusionnées dans un seul et même poste.

Ce changement signifie que les électeurs se rendant dans n'importe quel lieu de vote d'Élections Ontario seront pris en charge par le premier membre du personnel électoral disponible. Cela devrait non seulement faciliter une répartition plus efficace des fonctionnaires électoraux dans la circonscription électorale, mais pourrait aussi aider à gérer le flux des électeurs le jour du scrutin.

Le modèle des caissiers de banque présente également pour avantage certain de favoriser le respect des exigences de maintien de la distance physique imposées par les autorités de santé publique. Étant donné qu'un seul et même membre du personnel électoral peut potentiellement gérer plusieurs services, chaque fonctionnaire électoral pourrait disposer de sa propre table dans les bureaux de vote et ces tables pourraient être mieux réparties dans la salle afin d'augmenter la distance physique entre chaque personne au sein du lieu de vote.

3.2.3 Matériel

Dans la mesure où nous continuons d'accroître l'utilisation et les capacités des registres du scrutin électroniques, un certain nombre des documents papier que nous envoyons aux membres du personnel électoral ne seront plus indispensables pour la tenue de l'élection. Après l'élection générale de 2018, nous avons passé en revue tout le matériel fourni aux fonctionnaires électoraux lors d'un scrutin et élaboré un plan de réduction de l'envoi de documents obsolètes.

Cette année, nous avons commencé à mettre en œuvre le plan de réduction en fusionnant nos formulaires et en les intégrant dans le logiciel du registre du scrutin électronique. D'après nos estimations, ce plan entraînera une diminution de plus de 60 p. 100 du matériel dans les bureaux de vote équipés de la technologie et le nombre

total de documents passera d'environ 5 millions d'exemplaires en 2018 à 2 millions d'exemplaires lors de l'élection générale de 2022.

À l'avenir, dans chaque lieu de vote, un seul jeu de documents sera fourni au scrutateur principal ou à la scrutatrice principale, tandis que les scrutateurs disposeront d'un seul exemplaire de la brochure d'information. Ces changements permettront de réduire le matériel non utilisé et, si l'élection a lieu pendant la pandémie, de limiter le nombre de documents échangés entre les membres du personnel électoral et les électeurs.

3.3 | Programme de partage des technologies de vote

Nous administrons le Programme de partage des technologies de vote (PPTV) en vertu de la Loi électorale de l'Ontario, qui nous autorise à louer de l'équipement à voter à des organismes de gestion électorale au Canada. L'équipement à voter comprend les registres du scrutin électroniques et les tabulatrices de vote qui ont été initialement achetés pour l'élection générale de 2018. La location des technologies de vote à d'autres autorités électorales témoigne de la valeur de notre investissement initial et contribue au recouvrement des coûts.

Au cours de l'exercice financier 2020-2021, nous avons loué de l'équipement à six organismes provinciaux et territoriaux de gestion électorale et à deux municipalités ontariennes, ce qui a généré des recettes de 397 946 dollars, qui seront versées au Trésor. Nous continuons d'entretenir l'équipement à voter pour garantir notre état de préparation permanent et appuyer les organismes de gestion électorale aux quatre coins du pays.





Loi sur le financement des élections

Conformément à la Loi sur le financement des élections, le directeur général des élections supervise l'inscription des partis politiques, des associations de circonscription, des candidats à une élection, des candidats à l'investiture, des candidats à la direction d'un parti et des tiers annonceurs de l'Ontario. Il a notamment le devoir d'enquêter sur les contraventions apparentes à la Loi électorale et à la Loi sur le financement des élections et de les signaler au procureur général.

Pour aider les entités politiques à se conformer à la législation provinciale, nous mettons des guides et des manuels à leur disposition, organisons des séances d'information et menons d'autres activités de sensibilisation.

en 2020-2021.

du mois d'août 2022, sur les entités ayant

effectué un dépôt tardif ou n'ayant pas

présente des renseignements détaillés, en date

effectué de dépôt à l'égard des scrutins tenus

4.1 | Documents à déposer

Les partis politiques et les associations de circonscription sont tenus de présenter à Élections Ontario des états financiers, dont nous examinons la conformité à la *Loi sur le financement des élections*. Tout dépôt tardif nuit à notre capacité d'examiner les travaux et peut retarder le versement des subventions liées à la campagne électorale. En ce qui concerne les états financiers annuels de 2020, 48 retardataires et 2 non-déclarants ont été recensés. L'annexe K

4.1.1 Portail des entités politiques

Afin de simplifier la procédure de dépôt, nous avons mis au point une application donnant aux partis politiques et aux associations de circonscription la possibilité de déposer leurs états financiers sur Internet.

Le Portail des entités politiques a été lancé à temps pour permettre aux entités politiques de déposer, avant la date limite applicable aux états financiers annuels de 2020, les rapports relatifs aux élections partielles de 2020 tenues dans les

circonscriptions d'Orléans et d'Ottawa—Vanier. En tout, 67 p. 100 des états financiers annuels de 2020 ont été déposés au moyen du Portail des entités politiques.

Le portail permet aux partis et aux associations de circonscription de produire plus facilement leurs rapports et simplifie le processus d'examen.

4.2 | Subventions

Élections Ontario accorde des subventions à l'égard des dépenses liées à la campagne électorale aux partis admissibles et à leurs candidats après une élection. Par ailleurs, nous allouons des subventions pour les services d'audit des états financiers et nous versons des allocations trimestrielles aux partis politiques et aux associations de circonscription admissibles.

4.2.1 Subventions à l'égard des dépenses liées à la campagne électorale

Élections Ontario est tenu de rembourser 20 p. 100 de certaines dépenses de campagne à chaque candidat ou candidate ayant obtenu au moins 5 p. 100 des suffrages exprimés. Nous versons également des subventions aux partis politiques dont les candidats ont obtenu au moins 15 p. 100 des suffrages exprimés. Le montant de la subvention destinée à un parti correspond au produit de 0,05 dollar et du nombre d'électeurs dans chaque circonscription électorale où le parti a obtenu au moins 15 p. 100 des suffrages exprimés.

Pour l'exercice financier 2020-2021, les subventions versées à l'égard des dépenses liées à la campagne électorale aux candidats et aux partis politiques admissibles s'élèvent à 65 681 dollars. Ces subventions ne sont pas entièrement liées aux scrutins tenus au cours de cet exercice, car elles comprennent des subventions au titre d'exercices précédents.

4.2.2 Subventions à l'égard des services d'audit

Les états financiers transmis par les entités politiques doivent être audités. Élections Ontario est tenu de subventionner le coût des services d'audit en versant à l'auditeur ou à l'auditrice soit le montant total des honoraires exigés, soit un montant indexé, selon le moindre des deux. Le montant est indexé chaque année depuis le ler janvier 2017. Le montant des subventions à l'égard des services d'audit ayant été traitées cette année s'élève à 641 472 dollars.

Pour les audits effectués entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2021, les plafonds des subventions à l'égard des services d'audit sont présentés dans le tableau ci-après.

Plafonds des subventions à l'égard des services d'audit en 2020 et 2021	2020	2021
	\$	\$
Subvention pour les services d'audit fournis à un parti politique inscrit	1 685	1 695
Subvention pour les services d'audit fournis à une association de circonscription inscrite	843	847
Subvention pour les services d'audit fournis à une candidate ou un candidat inscrit	1 404	1 412
Subvention pour les services d'audit fournis à une candidate ou un candidat à la direction inscrit	1 124	1 130
Subvention pour les services d'audit fournis à une candidate ou un candidat à l'investiture inscrit	1 124	1 130

4.2.3 Allocations trimestrielles

Élections Ontario verse également des allocations trimestrielles aux partis politiques et aux associations de circonscription admissibles³. Quatre partis politiques ont eu droit à des allocations trimestrielles au cours de l'exercice financier 2020–2021:

- le Parti Vert de l'Ontario
- le Nouveau parti démocratique de l'Ontario
- le Parti libéral de l'Ontario
- le Parti progressiste-conservateur de l'Ontario

Le montant des allocations trimestrielles versées aux partis politiques admissibles au cours de cet exercice financier s'élève à 11 898 007 dollars.

Par ailleurs, des allocations trimestrielles d'un montant de 2 897 204 dollars ont été versées à 496 associations de circonscription admissibles rattachées à huit partis politiques.

4.3 | Inscription

Au cours de l'exercice financier 2020-2021, dix nouvelles associations de circonscription se sont inscrites auprès d'Élections Ontario et sept ont été radiées. Par ailleurs, un nouveau parti politique (le New Blue Party of Ontario) a été inscrit en vertu du processus de pétition prévu par la *Loi sur le financement des élections*, et aucun parti n'a été radié. Nous avons également tenu à jour les données d'inscription de 23 partis politiques et de 675 associations de circonscription inscrites.

4.3.1 Gestion des plaintes

Entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021, Élections Ontario a reçu 15 plaintes. Ces 15 plaintes ont été classées une fois qu'il a été déterminé qu'il n'y avait pas eu infraction à la loi.

La majorité des plaintes reçues au cours de cet exercice concernaient des questions ne relevant pas de la compétence d'Élections Ontario.

Le tableau ci-après présente une ventilation des plaintes reçues.

³ Adoptée le 19 avril 2021, la Loi sur la protection des élections en Ontario prolonge le versement des allocations trimestrielles aux partis politiques et aux associations de circonscription jusqu'au 31 décembre 2024 et fixe les taux des allocations aux niveaux de 2017.

4.3.2 Nombre et type de plaintes reçues

Nombre de plaintes reçues	Type de plaintes reçues (article et loi)	Dossier ouvert	Dossier fermé
11	Diverses questions ne relevant pas de la compétence d'Élections Ontario	0	11
1	Violation des exigences d'identification concernant la publicité (par. 22 (5) de la <i>Loi sur le financement des élections</i>)	0	1
1	Violation du plafond des contributions applicable aux partis politiques (par. 18 (1) de la <i>Loi sur le financement des élections</i>)	0	1
1	Collusion visant à dépasser le plafond des dépenses applicable aux tiers (alinéa 37.10.1 (3) a) de la <i>Loi sur le financement des élections</i>)	0	1
1	Non-déclaration des contributions par un candidat à la direction (par. 34.1 (3) de la <i>Loi sur le financement des élections</i>)	0	1

4.3.3 Affaires renvoyées au ministère du Procureur général de l'Ontario

En vertu de l'article 4.0.2 de la *Loi électorale* et de l'alinéa 2 (1) g) de la *Loi sur le financement des élections*, le directeur général des élections est tenu de signaler au ministère du Procureur général de l'Ontario toute contravention apparente auxdites lois. Le ministère peut ensuite confier l'affaire à la police afin qu'elle mène l'enquête et entame des poursuites. Après que les enquêtes d'Élections Ontario sont achevées, avec ou sans renvoi au ministère, le directeur général des élections en rend compte dans le prochain rapport qu'il dépose auprès de l'Assemblée législative.

Entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021, le directeur général des élections a renvoyé au ministère du Procureur général de l'Ontario une affaire concernant une contravention apparente à la Loi sur le financement des élections. Il s'est avéré qu'un organisme avait mené des activités de publicité politique pendant une période électorale sans s'être inscrit comme tiers annonceur auprès d'Élections Ontario, en contravention apparente à l'article 37.5 de la Loi sur le financement des élections. Les trois plaintes ayant motivé ce renvoi ont été reçues en avril 2019.

Élections Ontario n'a pas le pouvoir d'engager des poursuites. Une fois saisi de ces affaires, le ministère du Procureur général a la possibilité de les confier à la police aux fins d'enquêtes et de poursuites. Le directeur général des élections doit donner son consentement à toute mise en accusation pour une infraction à l'une ou l'autre des lois électorales. Il n'a reçu aucune demande de consentement entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021.



Recommandations

Élections Ontario continue de formuler des recommandations pour améliorer les processus électoraux dans le but de proposer des services modernes et résolument axés sur les besoins des électeurs.

On trouvera dans cette section des recommandations visant à améliorer les processus électoraux de l'Ontario. D'autres recommandations en vue de modifications administratives et techniques sont formulées à l'annexe B.

5.1 | Recommandations principales du directeur général des élections

Les trois grandes recommandations ci-après portent sur des domaines pour lesquels les dispositions législatives actuelles entravent considérablement l'organisation des élections. L'Assemblée législative doit lancer en priorité ces chantiers essentiels afin qu'Élections Ontario puisse s'acquitter de son mandat.

5.1.1 Établir une autorité d'adressage unique

Le directeur général des élections recommande qu'Élections
Ontario ou un autre organisme gouvernemental établissent une autorité d'adressage unique en Ontario.

Les 444 municipalités de l'Ontario sont responsables de la création et de la mise à jour des données relatives aux adresses situées sur leur territoire. La délégation de ce pouvoir aux municipalités fonctionne certes à l'échelle locale, mais cette situation crée des incohérences d'un bout à l'autre de la province compte tenu des différentes conventions d'adressage utilisées par les municipalités. Les dénominations peuvent même varier au sein d'une même municipalité qui n'aurait pas instauré ses propres règles. L'accumulation des incohérences en matière d'adressage présente de grandes difficultés pour les organisations et les entreprises qui ont besoin d'adresses précises pour fournir des biens et des services dans la province.

Les municipalités soumettent leurs données d'adressage aux fournisseurs de services de première ligne, comme les opérateurs de téléphonie, les services d'utilité publique, les services d'urgence, Postes Canada et la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM), et la plupart d'entre eux modifient les adresses aux fins de l'usage qu'ils en font.

Les particuliers eux-mêmes peuvent contribuer involontairement à ces incohérences en utilisant des variantes de leurs adresses personnelles, en fonction souvent des adresses historiques.

Il en ressort, au bout du compte, des renseignements d'adressage non fiables, notamment dans les régions rurales où des descripteurs comme les codes postaux s'appliquent souvent à de vastes régions géographiques. Pour administrer le Registre permanent des électeurs pour l'Ontario comme il lui incombe, Élections Ontario doit se fier aux renseignements d'adressage des électeurs provenant d'une multitude de sources.

Élections Ontario recommande de centraliser les normes d'adressage au sein d'une autorité unique, qui serait chargée d'en assurer l'application uniforme à l'échelle provinciale. La création d'une adresse harmonisée pour chaque lieu, la résolution des doublons au sein d'une même municipalité et l'attribution de codes de géolocalisation associés aux adresses faciliteraient la tâche de toutes les organisations de la province qui ont besoin de telles données.

C'est également à cette autorité qu'il incomberait de centraliser les renseignements d'adressage dont tout organisme aurait besoin. Surtout, les citoyennes et les citoyens gagneraient à bénéficier de renseignements clairs et cohérents.

La mise en place d'un processus efficace d'assurance de la qualité s'accompagne de nombreux avantages :

- Optimisation de la liste et des élections.
 La création d'une autorité d'adressage et l'adoption de normes provinciales se traduiront par une baisse du nombre d'adresses difficiles à localiser.
- Uniformité des adresses en Ontario. Élections
 Ontario n'est pas la seule organisation à pâtir
 de ces disparités en matière d'adressage.
 Les ministères et services gouvernementaux,
 les entreprises privées et les fournisseurs
 de services de première ligne sont eux aussi
 confrontés à ce problème. Avec la numérisation
 de notre économie, les échanges sont entravés
 par le manque d'uniformité des adresses à
 l'échelon local.
- Réduction des dépenses gouvernementales consacrées à la gestion des données d'adressage. Actuellement, plusieurs organismes au sein du gouvernement exécutent leurs propres processus de collecte, de gestion et de mise à jour des données

d'adressage. La création d'une autorité d'adressage unique contribuerait à réduire les coûts redondants entre les ministères, les organismes publics et les entreprises.

5.1.2 Prolonger le calendrier électoral

Le directeur général des élections recommande de prolonger le calendrier électoral pour garantir un meilleur fonctionnement du processus électoral.

Le directeur général des élections estime qu'un calendrier électoral de 29 jours est insuffisant pour garantir la tenue d'une élection réussie et conforme aux attentes des électeurs et des électrices de l'Ontario.

La plupart des provinces canadiennes ont des calendriers plus longs que l'Ontario, la moyenne se situant entre 29 et 36 jours. À l'échelon fédéral, le calendrier électoral s'étale sur au moins 36 jours.

En 2018, Élections Ontario a rencontré d'importants problèmes logistiques pour fournir aux Ontariennes et Ontariens plus de jours et plus d'options pour voter, en raison de la durée de ce calendrier. Le nombre accru de circonscriptions électorales, et donc de candidats déclarés lors de l'élection générale de 2018, a ainsi nécessité la préparation et la distribution de plus grandes quantités de documents et le déploiement de matériel supplémentaire aux quatre coins de la province. Face à ces difficultés, les délais déjà très serrés se sont avérés encore plus compliqués à gérer.

Par ailleurs, les directeurs et directrices du scrutin ont eu du mal à administrer l'élection dans le temps imparti. Un calendrier prolongé leur apporterait la souplesse nécessaire pour garantir une expérience de vote sans heurts.

5.1.3 Instituer un jour de scrutin qui ne soit pas un jour de classe

Le directeur général des élections recommande de modifier la *Loi* électorale pour que le jour du scrutin tombe une journée où les écoles sont fermées (par exemple, la fin de semaine ou pendant les vacances scolaires).

Les écoles sont essentielles dans l'organisation des élections. En effet, elles comptent parmi les lieux de vote les plus connus et les plus pratiques, parce qu'elles sont implantées dans la plupart des quartiers résidentiels en Ontario et qu'elles répondent habituellement aux normes d'accessibilité.

L'institution d'un jour de scrutin hors période de classe faciliterait l'accès aux écoles pour les électeurs et supprimerait les coûts généralement engagés par Élections Ontario pour contribuer à garantir la sécurité des enfants.

Le fait de fixer le jour de scrutin durant la fin de semaine ou les vacances scolaires serait également l'occasion d'inviter les jeunes à œuvrer et à prendre part à l'élection.

5.2 | Autres recommandations du directeur général des élections en vue de modifications législatives

5.2.1 Planifier le redécoupage des limites des circonscriptions électorales de l'Ontario

Le directeur général des élections recommande de modifier la *Loi de 2015 sur la représentation électorale* afin de prévoir un processus d'examen régulier des circonscriptions électorales et de leurs limites.

L'Ontario est la seule province au Canada qui ne prévoit pas la tenue régulière d'un processus d'examen des circonscriptions électorales et de leurs limites. Or, la mise à jour régulière de la carte électorale, à l'issue d'un processus d'examen planifié, revêt un caractère essentiel pour refléter l'accroissement de la population et les changements démographiques, et donc pour assurer le processus démocratique. La *Charte canadienne des droits et libertés* garantit en effet le droit à une représentation effective des électeurs. Faute d'un tel processus d'examen, les Ontariennes et les Ontariens courent un risque accru de représentation non effective.

Selon les prévisions, la population ontarienne devrait enregistrer une croissance de 30,2 p. 100 (soit près de 4,3 millions d'habitants supplémentaires) au cours des 24 prochaines années, avec d'importantes disparités régionales. La mise en place d'un processus d'examen

régulier visant à redécouper les circonscriptions électorales permettrait de tenir compte de cette évolution au moyen d'un processus transparent et conforme aux pratiques normalisées en vigueur dans d'autres organismes de gestion électorale au Canada.

Surtout, une telle façon de procéder contribuera à mieux préserver la représentation effective de l'ensemble de la population ontarienne à l'avenir.

5.2.2 Assujettir les partis politiques aux lois ontariennes sur la protection de la vie privée

Le directeur général des élections recommande d'assujettir les partis politiques aux lois sur la protection de la vie privée.

Les partis politiques constituent des bases de données sophistiquées recensant des renseignements sur les électeurs, ce qui suscite des inquiétudes croissantes quant au respect de la vie privée. Les commissaires à la protection de la vie privée et les ombudsmans au Canada appellent de plus en plus les partis politiques à se soumettre aux lois sur la protection de la vie privée de façon à permettre la surveillance de ces pratiques.

Dans son rapport annuel de 2017, le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario a demandé des mesures législatives ainsi que la surveillance des partis politiques de la province en matière de protection de la vie privée. Ce rapport met en lumière les problèmes de respect de la vie privée, d'éthique et de sécurité associés aux mégadonnées et aux outils numériques dont font usage les partis politiques.

Le directeur général des élections recommande de suivre l'avis du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée, qui préconise d'inclure les partis politiques dans ses prérogatives de surveillance.

5.2.3 Modifier la date limite de dépôt des déclarations de candidature aux élections partielles pour l'aligner sur celle prévue pour les élections générales

Le directeur général des élections recommande que la date limite de dépôt des déclarations de candidature soit déterminée de la même façon pour les élections partielles que pour les élections générales.

Les candidats qui se présentent à une élection générale ou partielle en Ontario ont l'obligation de s'inscrire auprès d'Élections Ontario avant la fin de la période de dépôt des déclarations de candidature. La liste des candidats à une élection générale ou partielle ne peut pas être considérée comme définitive tant que cette période n'a pas pris fin. Toutefois, la date de clôture du dépôt des déclarations de candidature est différente selon que le scrutin est une élection partielle ou une élection générale.

Actuellement, dans le cas d'une élection partielle, les déclarations de candidature doivent être déposées au plus tard le troisième jeudi qui suit le déclenchement de l'élection et, dans le cas d'une élection générale, le deuxième jeudi qui suit la publication des décrets de convocation des électeurs. Toutefois, la durée de la période électorale est identique pour les élections

partielles et générales. Ce calendrier est source de confusion parmi les partis politiques et les candidats qui doivent s'inscrire auprès d'Élections Ontario dans les délais impartis. Il s'avère également complexe pour les électeurs, qui reçoivent la version définitive de la liste des candidats à différents moments du calendrier électoral, en fonction du type de scrutin organisé.

La Loi de 2016 modifiant des lois en ce qui concerne les élections a institué un processus de candidature permanente, qui permet aux candidats de s'inscrire auprès du directeur général des élections à tout moment avant la publication des décrets de convocation des électeurs. Étant donné que les candidatures permanentes laissent aux candidats beaucoup plus de temps pour s'inscrire, le délai prolongé pour les élections partielles n'a plus lieu d'être.

Le directeur général des élections recommande que, pour les élections partielles comme pour les élections générales, la date de clôture du dépôt des déclarations de candidature soit fixée au deuxième jeudi qui suit la publication des décrets de convocation des électeurs. Cela permettra de simplifier le calendrier électoral et de dissiper la confusion chez les candidats et les électeurs.

5.2.4 Autoriser l'embauche de jeunes de 16 et 17 ans à certains postes du personnel électoral

Le directeur général des élections recommande que les jeunes de 16 et 17 ans puissent être embauchés comme membres du personnel pour occuper certains postes. Le jour du scrutin, Élections Ontario devient l'un des plus importants employeurs de la province, avec des dizaines de milliers d'agents embauchés pour une seule journée. La mise en place des technologies de vote a permis de réduire le nombre de fonctionnaires électoraux nécessaires. mais il faut tout de même trouver suffisamment de membres du personnel de scrutin pour garantir le bon déroulement d'une élection.

Aux termes de la Loi électorale, seule une personne habilitée à voter lors d'une élection ontarienne peut être membre du personnel électoral. Il faut donc avoir la citovenneté canadienne, résider en Ontario et avoir au moins 18 ans. Or, d'autres organismes de gestion des élections au Canada autorisent les jeunes de 16 et 17 ans à participer au processus électoral comme membres du personnel de scrutin.

Le directeur général des élections recommande d'autoriser l'embauche de jeunes de 16 et 17 ans à certains postes où les tâches n'incluent pas la remise des bulletins de vote. Une telle disposition permettrait aux jeunes de prendre part au processus électoral à un âge plus jeune et apporterait une certaine souplesse au niveau des effectifs.





Dans la perspective de 2022 et au-delà

Conformément au mandat qui lui a été confié, Élections Ontario doit être en mesure de tenir une élection chaque fois que nécessaire. Dans cette optique, nous devons mettre en équilibre la nécessité d'expérimenter et d'innover et la protection des valeurs fondamentales sur lesquelles repose notre organisme centenaire.

L'exercice financier 2020-2021 a été marqué par les défis complexes et singuliers qui ont émergé d'une pandémie sans précédent. Cette dernière a radicalement modifié notre façon de travailler en équipe et de répondre aux enjeux de santé publique en vue de la bonne tenue des élections.

En parallèle, l'expérience de la pandémie nous a aussi donné de nombreuses occasions d'intégrer des innovations technologiques dans notre infrastructure, dans nos processus opérationnels de base et dans nos ressources humaines. En mettant au point une application mobile destinée à transmettre aux électeurs des renseignements électoraux personnalisés et en instaurant un processus d'inscription en ligne au programme de vote par la poste, nous avons accompli de grands progrès pour fournir des services résolument modernes qui répondent aux attentes des électeurs et électrices de l'Ontario.

L'exercice financier 2020-2021 a également été jalonné de nouveaux défis au-delà de la pandémie et de l'élection générale de 2022. Dans ce contexte, nous œuvrerons sans relâche à l'établissement d'un registre complet et exact de tous les électeurs admissibles de l'Ontario. Nous nous emploierons également à nouer des relations de collaboration à plus long terme avec des entités qui n'ont eu que des contacts rares ou inexistants avec Élections Ontario jusqu'à présent.



7

Bureau du directeur général des élections Loi électorale

États financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021



Responsabilité relative à la présentation de l'information financière

Les états financiers ci-joints, présentés en vertu de la *Loi électorale*, ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public et sous la responsabilité de la direction. Ils ont été établis comme il se doit suivant un seuil de signification raisonnable, sur la base des renseignements disponibles au 2 novembre 2022.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et dispose d'un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et qu'une information financière fiable est disponible en temps opportun. Ce système comprend des politiques et des procédés formels, ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation appropriée des pouvoirs et une séparation adéquate des responsabilités.

Les états financiers ont été audités par la vérificatrice générale, qui a la responsabilité d'indiquer si, à son avis, ces états donnent une image fidèle de l'information financière conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Dans son rapport présenté à la page suivante, la vérificatrice précise l'étendue de son examen et exprime son opinion.

Le directeur général des élections,

Greg Essensa

Le 2 novembre 2022



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au directeur général des élections et au président de l'Assemblée législative de l'Ontario

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Bureau du directeur général des élections (le « Bureau ») en vertu de la *Loi électorale*, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution de l'actif financier net, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2021, ainsi que de ses résultats, de l'évolution de son actif financier net, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Bureau conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

20 Dundas Street West Suite 1530 Toronto, Ontario M5G 2C2 416-327-2381 fax 416-327-9862 tty 416-327-6123

20, rue Dundas Ouest Bureau 1530 Toronto (Ontario) M5G 2C2 416 327-2381 télécopieur 416 327-9862 ats 416 327-6123

www.auditor.on.ca

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Bureau à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Bureau a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Bureau.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne:
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Bureau;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Bureau à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne

sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Bureau à cesser son exploitation;

• j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,

Toronto (Ontario) Le 2 novembre 2022 Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

État de la situation financière au 31 mars 2021

	2021	2020
	\$	\$
Actif financier		
Trésorerie	10 000 000	10 000 000
Comptes débiteurs (note 4)	580 585	877 031
	10 580 585	10 877 031
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	2 222 149	1 492 266
Obligation au titre des avantages sociaux accumulés (note 6B)	1 060 713	1 248 119
Montant dû à la province de l'Ontario (note 3)	7 297 723	8 136 646
	10 580 585	10 877 031
Actif financier net	-	_
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (note 7)	24 151 518	29 204 094
Charges payées d'avance	666 395	354 189
	24 817 913	29 558 283
Excédent accumulé	24 817 913	29 558 283

Engagements (note 10)

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Approuvé par :

Le directeur général des élections

État des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos le 31 mars 2021

	Budget 2021 (note 11)	Chiffres réels 2021	Chiffres réels 2020
	\$	\$	\$
Dépenses			
Honoraires			
Directeurs du scrutin	719 100	26 903	376 965
Agents de recrutement	50 100	208	45 192
Coordonnateurs de l'informatisation	30 300	207	20 320
Personnel de soutien	96 600	39	65 092
Scrutateurs principaux	108 600	-	57 836
Autres adjoints	71 100	_	41 323
Autres agents électoraux	57 000	_	21 195
Chefs de secteur	900	_	13 626
Agents réviseurs	3 900	_	5 594
Réviseurs adjoints des bureaux de vote	_	_	4 086
Agents de formation	39 000	_	15 629
Secrétaires du scrutin	110 700	_	76 353
	1 287 300	27 357	743 211
Dépenses de fonctionnement			
Salaires et avantages sociaux (note 6)	15 256 800	11 736 762	11 757 820
Matériel de bureau et locations	5 726 300	4 709 884	4 794 132
Employés contractuels et temporaires	3 863 800	4 402 171	2 339 275
Systèmes d'information et services de conseil	10 940 500	4 292 306	4 702 723
Loyer, entretien et sécurité du bureau central	1 668 400	1 535 245	1 542 160
Fournitures et formulaires électoraux	2 155 700	1 256 991	379 656
Frais juridiques	650 000	647 578	395 895
Téléphone, affranchissement et expédition	978 100	420 818	853 729
Frais de formation et autres dépenses	953 900	416 453	148 760
Services de conseil en gestion	250 000	112 526	21 045
Publicité	294 300	85 083	208 464
Déplacements	255 200	2 324	61 717
Cartes d'avis de recensement	13 500	_	21 070
Liste des électeurs	11 100	_	12 010
Location des bureaux de vote et des bureaux des directeurs du scrutin	69 900	_	189 346
	43 087 500	29 618 141	27 427 802
Charges d'amortissement et perte lors de la cession			
Charges d'amortissement - immobilisations corporelles	_	7 500 897	7 430 409
Perte lors de la cession d'immobilisations	_	142 221	3 563
Total des dépenses	44 374 800	37 288 616	35 604 985
Recettes			
Trésor (note 3)	44 374 800	32 548 246	30 177 186
Recettes de location	_	397 946	584 229
Autres recettes	_	261	23 574
Moins : recettes de location et autres recettes reversées au Trésor	_	(398 207)	(607 803)
Total des recettes	44 374 800	32 548 246	30 177 186
D. (17.2)	_	(4 740 370)	(5 427 799)
Déficit annuel			
Excédent accumulé au début de l'exercice	_	29 558 283	34 986 082

État de l'évolution de l'actif financier net pour l'exercice clos le 31 mars 2021

	Budget 2021 (note 11)	Chiffres réels 2021	Chiffres réels 2020
	\$	\$	\$
Déficit annuel	-	(4 740 370)	(5 427 799)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(2 590 542)	(2 114 321)
Amortissement des immobilisations corporelles		7 500 897	7 430 409
Perte lors de la cession d'immobilisations corporelles	-	142 221	3 563
Acquisition de charges payées d'avance		(666 395)	(354 189)
Utilisation des charges payées d'avance		354 189	462 337
Augmentation/(diminution) de l'actif financier net	-	-	_
Actif financier net au début de l'exercice	-	_	_
Actif financier net à la fin de l'exercice	-	-	_

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2021

	2021	2020
	\$	\$
Opérations de fonctionnement		
Déficit accumulé	(4 740 370)	(5 427 799)
Perte lors de la cession d'immobilisations	142 221	3 563
Amortissement des immobilisations corporelles	7 500 897	7 430 409
Obligation au titre des avantages sociaux accumulés	(187 406)	195 715
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	296 446	(410 166)
Charges payées d'avance	(312 206)	108 148
Comptes créditeurs	729 883	(697 178)
Montant dû à la province de l'Ontario	(838 923)	911 629
Trésorerie générée par les opérations de fonctionnement	2 590 542	2 114 321
Opérations en capital		
Achat d'immobilisations corporelles	(2 590 542)	(2 114 321)
Trésorerie utilisée pour les opérations en capital	(2 590 542)	(2 114 321)
Augmentation/(diminution) de la trésorerie	-	_
Trésorerie au début de l'exercice	10 000 000	10 000 000
Trésorerie à la fin de l'exercice	10 000 000	10 000 000

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021

1. Nature des activités

Le Bureau du directeur général des élections (Élections Ontario) a été établi en vertu de la Loi électorale pour organiser l'élection des députés de l'Assemblée législative. Élections Ontario coordonne la formation et la rémunération de tous les membres du personnel électoral, ainsi que la mise à disposition de l'ensemble des lieux de vote, du matériel et des fournitures. Par ailleurs, Élections Ontario dirige et supervise le directeur ou la directrice du scrutin de chaque circonscription électorale.

Aucune élection partielle n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021.

Bien que la rémunération et les avantages sociaux du directeur général des élections et du personnel permanent d'Élections Ontario ne soient pas considérés comme des « dépenses d'élection, indemnités et honoraires » aux termes de la *Loi électorale*, ils ont été inclus dans les présents états financiers pour donner au lecteur une image complète des dépenses d'Élections Ontario.

Élections Ontario administre également la *Loi sur le financement des élections,* pour laquelle des états financiers distincts sont produits.

2. Conventions comptables importantes

A) Référentiel comptable

La direction a dressé les présents états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public. Les principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous.

B) Comptabilisation des recettes

Les recettes provenant du Trésor sont comptabilisées pour la même période que les dépenses admissibles engagées et les actifs ainsi acquis.

Les recettes provenant de la location de tabulatrices et de registres du scrutin électroniques sont comptabilisées à mesure qu'elles sont engrangées en vertu des accords contractuels correspondants. Les autres recettes sont comptabilisées pour la période concernée. Les recettes de location et les autres recettes reversées au Trésor sont comptabilisées lorsqu'elles sont engrangées.

C) Comptabilisation des dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le coût de tous les biens utilisés et de tous les services reçus pendant l'exercice est porté aux dépenses.

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021

2. Conventions comptables importantes (suite)

D) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, avec application de la règle de la demi-année durant l'exercice où l'actif est acquis et disponible, comme il est indiqué ci-après :

Matériel et logiciels informatiques	3-8 ans
Ameublement et matériel	5 ans
Matériel électoral	5-10 ans
Améliorations locatives	pour le reste du bail

Les actifs en développement ne sont pas amortis avant d'être disponibles à des fins productives.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité d'Élections Ontario de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, ladite immobilisation corporelle est dépréciée. Le montant de la dépréciation est comptabilisé comme dépense dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

E) Instruments financiers

Les éléments d'actif et de passif financier d'Élections Ontario comprennent la trésorerie, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et charges à payer, et le montant dû à la province de l'Ontario, qui sont comptabilisés au coût.

Élections Ontario n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

F) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance, correspondant par exemple aux licences de logiciels, sont imputées aux charges pendant la période d'utilisation prévue.

G) Obligation au titre des avantages sociaux accumulés

L'obligation au titre des avantages sociaux accumulés comprend les indemnités de départ et les congés accumulés. Les coûts correspondants sont comptabilisés au moment où les avantages sont acquis par les employés admissibles.

H) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021

2. Conventions comptables importantes (suite)

montants des honoraires, dépenses et recettes déclarés pour la période de référence. La durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'obligation au titre des avantages sociaux accumulés sont des éléments qui nécessitent de recourir à d'importantes estimations.

Les estimations reposent sur la meilleure information existante lors de la préparation des états financiers et sont réexaminées chaque année afin de tenir compte des nouvelles données à mesure qu'elles deviennent disponibles. Il existe une incertitude d'évaluation dans les présents états financiers. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

3. Provenance des fonds

En vertu de la *Loi électorale,* les dépenses d'élection, les indemnités et les honoraires sont prélevés sur le Trésor de la province de l'Ontario (la province). Un mandat à justifier, sous forme d'avances en espèces, a été accordé à Élections Ontario pour le paiement des dépenses au moment où elles sont engagées. Élections Ontario demande périodiquement à la province de lui verser des fonds pour compenser les montants dépensés et prélevés sur le solde du mandat à justifier. Au 31 mars 2021, le solde du mandat à justifier s'élevait à 10 000 000 \$ (10 000 000 \$ en 2020). Le solde du montant

dû à la province figurant sur l'état de la situation financière représente le solde du mandat à justifier non dépensé à la fin de l'exercice.

Les salaires et avantages sociaux sont approuvés chaque année par la Commission de régie interne, prélevés sur les crédits affectés par la province de l'Ontario et, par conséquent, exclus du mandat à justifier.

4. Comptes débiteurs

	2021	2020
	\$	\$
Comptes débiteurs - Programme de location	219 106	383 612
TVH à recevoir	289 405	450 005
Autres créances	72 074	43 414
	580 585	877 031

Au 31 mars 2021, Élections Ontario n'avait aucun compte débiteur en souffrance ou déprécié.

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021

5. Comptes créditeurs et charges à payer

	2021	2020
	\$	\$
Dépenses de fonctionnement et charges à payer	1 134 188	801 585
Charges relatives à la paie et aux avantages sociaux	1 074 819	683 547
Honoraires à payer	12 966	3 987
Taxes provinciales à payer	176	3 147
	2 222 149	1 492 266

Les dépenses de fonctionnement et charges à payer correspondent en grande partie à des transactions opérationnelles ordinaires avec des fournisseurs tiers et sont assujetties aux conditions commerciales habituelles.

Les charges relatives à la paie et aux avantages sociaux comprennent les salaires, les congés et les autres avantages sociaux.

Les honoraires à payer correspondent aux honoraires versés, entre autres, aux directeurs du scrutin au titre des services rendus en vertu de la l oi électorale.

Les taxes provinciales à payer découlent du programme de location.

6. Avantages sociaux futurs

A) Prestations de retraite

Les employés à temps plein d'Élections Ontario cotisent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), régime de retraite à prestations déterminées ouvert aux employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. La province, qui est le seul commanditaire de la CRF, détermine le montant des paiements annuels qu'Élections Ontario doit verser à la caisse. Comme le commanditaire doit s'assurer que la caisse de retraite est financièrement viable, les excédents ou éléments de passif non capitalisés découlant des évaluations actuarielles requises par la loi ne sont pas des actifs ou des obligations d'Élections Ontario.

Les 1 028 900 \$ versés cette année par Élections Ontario (932 600 \$ en 2020) sont déclarés dans les dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

B) Obligation au titre des avantages sociaux accumulés

L'obligation au titre des avantages sociaux postérieurs à l'emploi comprend les indemnités de départ et les congés accumulés par les employés admissibles. Les charges et les coûts pour l'exercice 2021 sont déterminés selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction.

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Les principales hypothèses ci-dessous ont été retenues pour calculer les coûts afférents à l'obligation au titre des avantages sociaux accumulés :

• taux d'actualisation : 1,39 %

 estimation du nombre moyen d'années jusqu'à la retraite : 4,33 ans

• augmentation salariale : 3,5 %

Pour l'exercice écoulé, les coûts totalisent 327 600 \$ (254 200 \$ en 2020) et sont déclarés dans les dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé. L'obligation totale relative à ces coûts est comptabilisée dans l'obligation au titre des avantages sociaux accumulés, moins les montants payables dans un délai d'un an, qui sont inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer, comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
Obligation totale au titre des avantages postérieurs à l'emploi	1 216 100	1 281 073
Moins : montants dus dans un délai d'un an et inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer	155 387	32 954
Obligation au titre des avantages sociaux accumulés	1 060 713	1 248 119

C) Avantages postérieurs au départ à la retraite autres que les prestations de retraite

Le coût des avantages postérieurs au départ à la retraite autres que les prestations de retraite est déterminé et financé par le ministère des Services au public et aux entreprises de l'Ontario, et n'est donc pas traité dans les présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021

7. Immobilisations corporelles

	Matériel et logiciels informatiques	Logiciels en développement	Ameublement et matériel	Matériel électoral	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coûts						
Solde d'ouverture (1 ^{er} avril 2020)	38 397 867	840 786	1 020 379	34 283 717	1 175 584	75 718 333
Acquisitions	2 426 952	125 139	19 688	_	18 763	2 590 542
Cessions	(3 680 036)	(123 750)	_	_	_	(3 803 786)
Transfert à partir des logiciels en développement	717 036	(717 036)	_	_	_	_
Solde de clôture (31 mars 2021)	37 861 819	125 139	1 040 067	34 283 717	1 194 347	74 505 089
Amortissement cumulé						
Solde d'ouverture (1 ^{er} avril 2020)	30 462 143	_	939 563	14 009 088	1103 445	46 514 239
Amortissement	1 787 337	_	31 246	5 644 361	37 953	7 500 897
Cessions	(3 661 565)	_	_	_	_	(3 661 565)
Solde de clôture (31 mars 2021)	28 587 915	-	970 809	19 653 449	1 141 398	50 353 571
Valeur comptable nette (31 mars 2021)	9 273 904	125 139	69 258	14 630 268	52 949	24 151 518

	Matériel et logiciels informatiques	Logiciels en développement	Ameublement et matériel	Matériel électoral	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coûts						
Solde d'ouverture (1er avril 2019)	37 427 612	_	997 914	34 283 717	1 156 732	73 865 975
Acquisitions	1 232 218	840 786	22 465	_	18 852	2 114 321
Cessions	(261 963)	_	_	_	_	(261 963)
Solde de clôture (31 mars 2020)	38 397 867	840 786	1 020 379	34 283 717	1 175 584	75 718 333
Amortissement cumulé						
Solde d'ouverture (1er avril 2019)	29 036 328	_	894 747	8 364 727	1 046 428	39 342 230
Amortissement	1 684 215	_	44 816	5 644 361	57 017	7 430 409
Cessions	(258 400)	_	_	_	_	(258 400)
Solde de clôture (31 mars 2020)	30 462 143	_	939 563	14 009 088	1 103 445	46 514 239
Valeur comptable nette (31 mars 2020)	7 935 724	840 786	80 816	20 274 629	72 139	29 204 094

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021

7. Immobilisations corporelles (suite)

La plupart des immobilisations corporelles se rapportent au Système de gestion des élections (SGE). Au 31 mars 2021, le coût total des immobilisations pour le SGE était de 34 779 000 \$ (36 863 000 \$ en 2020), dont 4 296 000 \$ (4 805 000 \$ en 2020) ont été affectés aux immobilisations corporelles nécessaires à l'administration de la *Loi sur le financement des élections*.

Au 31 mars 2021, la valeur comptable nette des immobilisations pour le SGE s'élevait au total à 7 777 000 \$ (6 987 000 \$ en 2020), dont 1 006 000 \$ (1 151 000 \$ en 2020) ont été affectés aux immobilisations corporelles nécessaires à l'administration de la *Loi sur le financement des élections*. La direction utilise ce système pour administrer les activités liées aux scrutins.

8. Opérations entre apparentés

Élections Ontario étant contrôlé par la province, il est un apparenté pour les autres organismes qui sont contrôlés ou influencés de façon notable par la province. Voici le détail des opérations entre apparentés en 2021 :

 Élections Ontario a fourni gratuitement certains services administratifs nécessaires à l'administration de la Loi sur le financement des élections, notamment en matière de comptabilité, de ressources humaines et de soutien en technologie de l'information.

- Le ministère des Finances a été payé pour des services de technologie de l'information et d'autres services fournis par le Centre des données de Guelph. En 2021, ces coûts s'élevaient à 835 200 \$ (1 614 000 \$ en 2020), dont 3 700 \$ (13 900 \$ en 2020) ont été affectés à la Loi sur le financement des élections.
- L'Assemblée législative de l'Ontario a fourni gratuitement à Élections Ontario des services relatifs à l'administration de la paie.
- Les autres opérations entre apparentés sont décrites dans la note 6.

9. Instruments financiers

A) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Élections Ontario se révèle incapable d'honorer ses obligations en temps voulu ou à un coût raisonnable. Élections Ontario gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins d'exploitation. Élections Ontario demande à recevoir des fonds pour compenser les montants dépensés et prélevés sur le solde du mandat à justifier, afin de disposer de fonds suffisants pour honorer ses obligations. Les comptes créditeurs et les charges à payer sont généralement exigibles dans les 30 jours suivant la réception d'une facture.

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021

9. Instruments financiers (suite)

B) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Élections Ontario est exposé à un risque de crédit minime découlant de ses comptes débiteurs en raison de leur nature.

Selon la direction, Élections Ontario n'est exposé à aucun risque important lié à la liquidité ou au crédit découlant de ses instruments financiers.

10. Engagements en matière de location

Élections Ontario a souscrit des baux de location pour deux bureaux à Scarborough (situés au 51 Rolark Drive, jusqu'au 31 mai 2025, et au 44 Rolark Drive, jusqu'au 31 mai 2024) et un local à Toronto (jusqu'au 31 août 2025). Élections Ontario partage son bureau principal avec le Bureau qui administre la *Loi sur le financement des élections*, et les coûts de location sont partagés en fonction de la superficie en pieds carrés occupée par les bureaux respectifs.

Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour Élections Ontario, à l'exclusion du montant alloué à la *Loi sur le financement des élections*, pour le reste du bail, se présentent comme suit :

	\$
2022	1 314 900
2023	1 343 400
2024	1 350 200
2025	1 261 300
Par la suite	229 000
	5 498 800

11. Budget

La partie du budget relative aux salaires et aux avantages sociaux est approuvée par la Commission de régie interne, le reste étant approuvé par le directeur général des élections. Le budget, tel qu'il est présenté, est préparé selon la méthode de la comptabilité de caisse, tandis que les résultats réels sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les ajustements ci-dessous sont nécessaires pour retraiter les chiffres du budget selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021

11. Budget (suite)

	2021
	\$
Dépenses	
Approuvées par la Commission de régie interne	14 572 100
Approuvées par le directeur général des élections	29 802 700
Budget initial approuvé	44 374 800
Moins : dépenses immobilisées	(3 452 277)
Plus : amortissement des immobilisations corporelles	7 507 780
Plus : variation des charges constatées	183 773
Dépenses retraitées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public	48 614 076

12. Rapprochement avec le mode de présentation du volume 1 des Comptes publics

L'état des dépenses du Bureau du directeur général des élections - Loi électorale, figurant dans le volume 1 des Comptes publics de l'Ontario, a été établi conformément aux conventions comptables observées pour préparer les estimations soumises à des fins d'approbation à la Commission de régie interne, selon lesquelles les achats d'immobilisations corporelles sont passés en charges durant l'année d'acquisition au lieu d'être capitalisés et amortis sur la durée de vie utile. Sont exclues par ailleurs du volume 1 les charges payées après fin avril 2021. Le rapprochement du total des

charges déclaré dans le volume 1 avec le total des dépenses déclaré dans les présents états financiers se présente comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
Administration des élections	11 563 683	11 549 851
Crédit législatif	20 592 211	18 726 264
Total des dépenses selon le volume 1	32 155 894	30 276 115
Achat d'immobilisations corporelles	(2 590 542)	(2 114 321)
Amortissement des immobilisations corporelles	7 500 897	7 430 409
Dépréciation des immobilisations corporelles	142 221	3 563
Variation des charges constatées	80 146	9 219
	5 132 722	5 328 870
Total des dépenses selon l'état des résultats et de l'excédent accumulé	37 288 616	35 604 985

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à l'actuel mode de présentation des états financiers. 8

Bureau du directeur général des élections Loi sur le financement des élections

États financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021



Responsabilité relative à la présentation de l'information financière

Les états financiers ci-joints, présentés en vertu de la *Loi sur le financement des élections*, ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public et sous la responsabilité de la direction. Ils ont été établis comme il se doit suivant un seuil de signification raisonnable, sur la base des renseignements disponibles au 2 novembre 2022.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et dispose d'un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et qu'une information financière fiable est disponible en temps opportun. Ce système comprend des politiques et des procédés formels, ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation appropriée des pouvoirs et une séparation adéquate des responsabilités.

Les états financiers ont été audités par la vérificatrice générale, qui a la responsabilité d'indiquer si, à son avis, ces états donnent une image fidèle de l'information financière conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Dans son rapport présenté à la page suivante, la vérificatrice précise l'étendue de son examen et exprime son opinion.

Le directeur général des élections,

Greg Essensa

Le 2 novembre 2022



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au directeur général des élections et au président de l'Assemblée législative de l'Ontario

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Bureau du directeur général des élections (le « Bureau ») en vertu de la *Loi sur le financement des élections*, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution de l'actif financier net, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2021, ainsi que de ses résultats, de l'évolution de son actif financier net, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Bureau conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

20 Dundas Street West Suite 1530 Toronto, Ontario M5G 2C2 416-327-2381 fax 416-327-9862 tty 416-327-6123

20, rue Dundas Ouest Bureau 1530 Toronto (Ontario) M5G 2C2 416 327-2381 télécopieur 416 327-9862 ats 416 327-6123

www.auditor.on.ca

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Bureau à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Bureau a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Bureau.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne:
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Bureau;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Bureau à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne

sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Bureau à cesser son exploitation;

• j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,

Toronto (Ontario) Le 2 novembre 2022 Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

État de la situation financière au 31 mars 2021

	2021	2020	
	\$	\$	
Actif financier			
Comptes débiteurs - Trésor	2 678 525	1 152 513	
Comptes débiteurs - Montant dû par Élections Ontario	1 817	_	
	2 680 342	1 152 513	
Passif			
Comptes créditeurs et charges à payer (note 3)	2 517 639	901 003	
Obligation au titre des avantages sociaux accumulés (note 4B)	162 703	251 510	
	2 680 342	1 152 513	
Actif financier net	_	_	
Actif non financier			
Immobilisations corporelles (note 5)	2 132 240	2 142 050	
Charges payées d'avance	1 048	317 844	
Excédent accumulé	2 133 288	2 459 894	

Engagements (note 9)

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Approuvé par :

Le directeur général des élections

Hug Grssensa

État des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos le 31 mars 2021

	Budget 2021 (note 10)	Chiffres réels 2021	Chiffres réels 2020
	\$	\$	\$
Dépenses			
Administration et fonctionnement			
Salaires et avantages sociaux (note 4)	2 020 700	1 687 484	1 709 391
Honoraires	799 300	502 046	764 951
Charges et fournitures liées aux bureaux	107 600	62 087	76 105
Location des bureaux	58 800	47 087	50 563
Téléphone, affranchissement et expédition	19 500	8 890	17 352
Autres	5 000	3 950	4 900
Amortissement	_	259 060	179 285
	3 010 900	2 570 604	2 802 547
Subventions (note 6)			
Dépenses liées à la campagne électorale			
- candidats	160 000	1 484	127 016
– partis	60 000	(26 706)	26 732
Frais d'audit			
Rapports annuels			
- associations de circonscription	567 700	1 141 873	552 645
– partis	38 800	43 070	40 837
Rapports de campagne électorale			
- candidats	281 100	1 447	21 564
– partis	182 100	(23 162)	38 125
- associations de circonscription	23 700	540	10 088
Candidats à la direction d'un parti	16 900	9 782	20 076
Allocations trimestrielles			
- associations de circonscription	3 003 000	3 192 679	3 012 834
- partis	11 899 600	12 682 832	13 173 600
	16 232 900	17 023 839	17 023 517
Total des dépenses	19 243 800	19 594 443	19 826 064
Moins : contributions anonymes et contributions en trop reçues (note 2)	1000	20 076	83 348
Dépenses nettes	19 242 800	19 574 367	19 742 716
Recettes			
Trésor - crédits votés (note 2)	19 242 800	19 247 761	20 963 183
(Déficit)/Excédent annuel	_	(326 606)	1 220 467
Excédent accumulé au début de l'exercice	_	2 459 894	1 239 427
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	_	2 133 288	2 459 894

État de l'évolution de l'actif financier net pour l'exercice clos le 31 mars 2021

	Budget 2021 (note 10)	Chiffres réels 2021	Chiffres réels 2020
	\$	\$	\$
(Déficit)/Excédent annuel	_	(326 606)	1 220 467
Acquisition d'immobilisations corporelles	_	(249 250)	(1 088 669)
Amortissement des immobilisations corporelles	_	259 060	179 285
Acquisition de charges payées d'avance	_	316 796	(311 083)
Augmentation/(diminution) de l'actif financier net	-	_	-
Actif financier net au début de l'exercice	_	_	_
Actif financier net à la fin de l'exercice	_	_	_

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2021

	2021	2020
	\$	\$
Opérations de fonctionnement		
(Déficit)/Excédent annuel	(326 606)	1 220 467
Amortissement des immobilisations corporelles	259 060	179 285
Obligation au titre des avantages sociaux accumulés	88 807	(37 818)
	21 261	1 361 934
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes débiteurs - Trésor	1 526 012	(3 414 440)
Comptes débiteurs - Montant dû par Élections Ontario	1 817	(31 705)
Comptes créditeurs et charges à payer	(1 616 636)	3 483 963
Charges payées d'avance	316 796	(311 083)
	227 989	(273 265)
Trésorerie générée par les opérations de fonctionnement	249 250	1 088 669
Opérations en capital		
Achat d'immobilisations corporelles	(249 250)	(1 088 669)
Trésorerie utilisée pour les opérations en capital	(249 250)	(1 088 669)
Augmentation/(diminution) de la trésorerie	-	_
Trésorerie au début de l'exercice	-	_
Trésorerie à la fin de l'exercice	-	-

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021

1. Nature des activités

Le Bureau du directeur général des élections (le Bureau) est chargé de faire appliquer la Loi électorale et la Loi sur le financement des élections. Les présents états financiers reflètent les activités exercées en vertu de la Loi sur le financement des élections (la Loi). Conformément à cette Loi, le directeur général des élections enregistre et examine les documents déposés par les partis politiques, les associations de circonscription, les candidats aux élections, les candidats à la direction d'un parti et les candidats à l'investiture en Ontario. afin de surveiller qu'ils respectent les plafonds des dépenses et des contributions établis par la Loi. Le directeur général des élections verse également des subventions et des allocations aux bénéficiaires admissibles aux termes de la Loi. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, aucune élection générale ou partielle ni aucune campagne de désignation du chef d'un parti n'a été organisée, et 57 courses à l'investiture ont eu lieu.

2. Conventions comptables importantes

A) Référentiel comptable

La direction a dressé les présents états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public. Les principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous.

B) Comptabilisation des recettes

Financement provincial

Le Bureau est financé au moyen de crédits votés chaque année par la province de l'Ontario (la province). Les dépenses et les acquisitions d'actifs admissibles au sens de la *Loi* sont payées par le Bureau du directeur général des élections et remboursées à même le Trésor jusqu'à concurrence du plafond des crédits votés.

Les recettes issues des crédits votés sont comptabilisées pour la même période que les dépenses admissibles engagées et les actifs ainsi acquis.

Contributions anonymes et contributions en trop

Aux termes de la *Loi*, les contributions anonymes reçues par un parti politique, une association de circonscription, un candidat ou une candidate à une élection ou encore un candidat ou une candidate à la direction d'un parti inscrits doivent être remises au directeur général des élections. Il convient également de remettre au directeur général des élections les contributions en trop, c'est-à-dire celles qui dépassent le plafond précisé dans la *Loi*, à moins que le bénéficiaire soit en mesure de rembourser ces contributions en trop au donateur. Du fait de leur nature imprévisible, ces contributions sont comptabilisées au moment de leur réception.

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021

2. Conventions comptables importantes (suite)

C) Comptabilisation des dépenses

Administration et fonctionnement

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le coût de tous les biens utilisés et de tous les services reçus pendant l'exercice est porté aux dépenses.

Subventions et allocations

Les subventions pour les dépenses liées à la campagne électorale et les subventions à l'égard des frais d'audit des rapports de campagne sont comptabilisées pour l'exercice durant lequel l'élection a eu lieu. Les subventions octroyées aux candidats à l'investiture à l'égard des frais d'audit sont comptabilisées pour l'exercice au cours duquel les rapports correspondants sont déposés. Les subventions octroyées aux candidats à la direction d'un parti à l'égard des frais d'audit sont comptabilisées pour l'exercice au cours duquel le scrutin correspondant s'est déroulé. Les subventions à l'égard des frais d'audit des rapports annuels sont comptabilisées pour l'exercice relatif à ces rapports.

 Les subventions à l'égard des frais d'audit destinées aux partis politiques, aux associations de circonscription, aux candidats à une élection et aux candidats à la direction d'un parti sont radiées des comptes si le rapport correspondant à la charge à payer au titre des subventions est antérieur de plus de trois ans à la date de publication des états financiers. Les subventions à l'égard des dépenses liées à la campagne électorale sont examinées au cas par cas en vue de leur radiation et sont effectivement radiées des comptes dès lors que la probabilité de versement est faible.

Des allocations sont dues aux partis politiques et aux associations de circonscription admissibles pour chaque trimestre de l'exercice financier. Ces allocations sont comptabilisées pour l'exercice correspondant aux trimestres visés.

D) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, avec application de la règle de la demi-année durant l'exercice où l'actif est acquis et disponible, comme il est indiqué ci-après :

Matériel et logiciels informatiques	3-8 ans
Ameublement et matériel	5 ans
Améliorations locatives	pour le reste du bail

Les actifs en développement ne sont pas amortis avant d'être disponibles à des fins productives.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Bureau de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, ladite

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021

2. Conventions comptables importantes (suite)

immobilisation corporelle est dépréciée. Le montant de la dépréciation est comptabilisé comme dépense dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

E) Instruments financiers

Les éléments d'actif et de passif financier du Bureau comprennent les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et les charges à payer, qui sont comptabilisés au coût.

Le Bureau n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

F) Obligation au titre des avantages sociaux accumulés

L'obligation au titre des avantages sociaux accumulés comprend les indemnités de départ et les congés accumulés. Les coûts correspondants sont comptabilisés au moment où les avantages sont acquis par les employés admissibles.

G) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les montants des recettes et des dépenses déclarés pour la

période de référence. La durée de vie utile des immobilisations corporelles, les charges au titre des subventions à l'égard de la campagne électorale et des frais d'audit, et l'obligation au titre des avantages sociaux accumulés sont des éléments qui nécessitent de recourir à d'importantes estimations.

Les estimations reposent sur la meilleure information existante lors de la préparation des états financiers et sont réexaminées chaque année afin de tenir compte des nouvelles données à mesure qu'elles deviennent disponibles. Il existe une incertitude d'évaluation dans les présents états financiers. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

Comptes créditeurs et charges à payer

	2021	2020
	\$	\$
Subventions et allocations à payer	2 286 905	765 429
Passif - administration et fonctionnement	28 011	76 743
Charges relatives à la paie et aux avantages sociaux	202 723	58 831
	2 517 639	901 003

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021

3. Comptes créditeurs et chargesà payer (suite)

Dans les subventions et allocations à payer sont déclarés les montants dus aux partis, aux associations de circonscription et aux candidats inscrits. Le passif lié à l'administration et au fonctionnement correspond à des transactions opérationnelles ordinaires avec des fournisseurs tiers et est assujetti aux conditions commerciales habituelles. Les charges relatives à la paie et aux avantages sociaux comprennent les salaires, les congés et les autres avantages sociaux.

4. Avantages sociaux futurs

A) Prestations de retraite

Les employés à temps plein du Bureau cotisent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), régime de retraite à prestations déterminées ouvert aux employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. La province, qui est le seul commanditaire de la CRF, détermine le montant des paiements annuels que le Bureau doit verser à la caisse. Comme le commanditaire doit s'assurer que la caisse de retraite est financièrement viable, les excédents ou éléments de passif non capitalisés découlant des évaluations actuarielles requises par la loi ne sont pas des actifs ou des obligations du Bureau.

Les 109 900 \$ versés cette année par le Bureau (109 900 \$ en 2020) sont déclarés dans les dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

B) Obligation au titre des avantages sociaux accumulés

L'obligation au titre des avantages sociaux postérieurs à l'emploi comprend les indemnités de départ prévues par la loi et les congés accumulés par les employés admissibles. Les charges et les coûts pour l'exercice sont déterminés selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction.

Les principales hypothèses ci-dessous ont été retenues pour calculer les coûts afférents à l'obligation au titre des avantages sociaux accumulés :

- taux d'actualisation : 1,39 %
- estimation du nombre moyen d'années jusqu'à la retraite : 4,33 ans
- augmentation salariale : 3,5 %

Pour l'exercice écoulé, ces coûts totalisent 51 425 \$ (37 818 \$ en 2020) et sont déclarés dans les dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021

4. Avantages sociaux futurs (suite)

L'obligation totale relative à ces coûts est comptabilisée dans l'état de la situation financière au titre de l'obligation au titre des avantages sociaux accumulés, moins les montants payables dans un délai d'un an, qui sont inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer, comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
Obligation totale au titre des avantages postérieurs à l'emploi	254 095	251 510
Moins : montants dus dans un délai d'un an et inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer	91 392	_
Obligation au titre des avantages sociaux accumulés	162 703	251 510

C) Avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite est déterminé et financé par le ministère des Services au public et aux entreprises de l'Ontario, et n'est donc pas traité dans les présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021

5. Immobilisations corporelles

	Matériel et logiciels informatiques	Logiciels en développement	Ameublement et matériel	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde d'ouverture (1 ^{er} avril 2020)	4 795 059	1 086 404	58 828	46 511	5 986 802
Acquisitions	249 250	_	_	_	249 250
Cessions	(549 055)	_	_	_	(549 055)
Transfert à partir des logiciels en développement	1 086 404	(1 086 404)	_	_	_
Solde de clôture (31 mars 2021)	5 581 658	_	58 828	46 511	5 686 997
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture (1er avril 2020)	3 739 413	_	58 828	46 511	3 844 752
Amortissement	259 060	_	_	_	259 060
Cessions	(549 055)		_	_	(549 055)
Solde de clôture (31 mars 2021)	3 449 418	_	58 828	46 511	3 554 757
Valeur comptable nette (31 mars 2021)	2 132 240	_	_	_	2 132 240

	Matériel et logiciels informatiques	Logiciels en développement	Ameublement et matériel	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde d'ouverture (1er avril 2019)	4 792 794	_	58 828	46 511	4 898 133
Amortissement	2 265	1 086 404	_	_	1 088 669
Solde de clôture (31 mars 2020)	4 795 059	1 086 404	58 828	46 511	5 986 802
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture (1er avril 2019)	3 560 128	_	58 828	46 511	3 665 467
Amortissement	179 285	_	_	_	179 285
Solde de clôture (31 mars 2020)	3 739 413	_	58 828	46 511	3 844 752
Valeur comptable nette (31 mars 2020)	1 055 646	1 086 404	-	_	2 142 050

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021

5. Immobilisations corporelles (suite)

La plupart des immobilisations corporelles correspondent aux améliorations internes apportées au Système de gestion des élections (SGE). Au 31 mars 2021, le coût total des immobilisations pour le SGE était de 34 779 000 \$ (36 863 000 \$ en 2020), dont 4 296 000 \$ (4 805 000 \$ en 2020) ont été affectés aux immobilisations corporelles nécessaires à l'administration de la *Loi sur le financement des élections*.

Au 31 mars 2021, la valeur comptable nette des immobilisations pour le SGE s'élevait au total à 7 777 000 \$ (6 987 000 \$ en 2020), dont 1 006 000 \$ (1 151 000 \$ en 2020) ont été affectés aux immobilisations corporelles nécessaires à l'administration de la *Loi sur le financement des élections*. La direction utilise ce système pour administrer les activités liées aux scrutins.

6. Subventions et allocations

A) Subventions

Les montants des subventions liées à la campagne électorale indiqués ci-après sont en vigueur pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 (ceux entre parenthèses correspondent à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020). Ces montants font l'objet d'une indexation annuelle, dont la prochaine aura lieu le 1^{er} janvier 2022.

- Une subvention au titre des dépenses liées à la campagne électorale est versée à chaque candidate ou candidat inscrit recueillant au moins 5 p. 100 des suffrages exprimés dans une circonscription électorale :
 - Sera remboursé le montant le plus faible des deux calculs suivants : 20 p. 100 des dépenses de campagne du candidat ou de la candidate, ou 20 p. 100 du plafond autorisé des dépenses de campagne, soit 1,36 \$ (1,35 \$ en 2020) par électeur ou électrice admissible.
 - Les candidats de certaines circonscriptions du Nord peuvent recevoir 9 887 \$ supplémentaires (9 831 \$ en 2020).
- Une subvention au titre des dépenses liées à la campagne électorale est versée à chaque parti inscrit recueillant au moins 15 p. 100 des suffrages exprimés dans une circonscription électorale. Le montant remboursé correspond à 0,05 \$ par électeur ou électrice admissible dans chaque circonscription électorale.

Des subventions à l'égard des frais d'audit sont versées relativement aux rapports ci-dessous présentés entre le 1er janvier et le 18 avril 2021 (les montants entre parenthèses correspondent à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020) :

• Rapports de campagne et rapports annuels d'une association de circonscription inscrite : maximum de 847 \$ (843 \$ en 2020).

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021

6. Subventions et allocations (suite)

- Rapports de campagne et rapports annuels d'un parti inscrit : maximum de 1 695 \$ (1 685 \$ en 2020).
- Rapports de campagne d'un candidat ou d'une candidate à une élection : maximum de 1 412 \$ (1 404 \$ en 2020).
- Rapports de campagne d'un candidat ou d'une candidate à la direction d'un parti : maximum de 1 130 \$ (1 124 \$ en 2020).
- Rapports de campagne d'un candidat ou d'une candidate à l'investiture: maximum de 1 130 \$ (1 124 \$ en 2020). Seuls les candidats à l'investiture qui ont accepté des contributions d'au moins 10 000 \$ ou engagé des dépenses d'au moins 10 000 \$ au cours d'une période de course à l'investiture sont tenus de déposer un rapport de campagne audité.

En avril 2021, le projet de loi 254, Loi de 2021 sur la protection des élections en Ontario, a reçu la sanction royale. Des rapports audités doivent être déposés si des contributions d'au moins 10 000 \$ ont été acceptées ou si des dépenses d'au moins 10 000 \$ ont été engagées au cours de la période de référence. Les candidats à l'investiture ne sont plus tenus de déposer un rapport relatif à la période de course à l'investiture. Le remboursement des frais d'audit de tous les rapports déposés à compter du 19 avril 2021 est porté à un maximum de 2 000 \$ par rapport (l'indexation annuelle ne s'appliquera pas).

B) Allocations

Les taux et montants des allocations trimestrielles figurant ci-après sont en vigueur pour la période allant du 1er janvier au 19 avril 2021 (ceux entre parenthèses correspondent à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020). L'indexation annuelle du montant des allocations trimestrielles versées aux associations de circonscription est fixée au 1er janvier 2022. En raison de l'adoption, en avril 2021, du projet de loi 254, *Loi de 2021 sur la protection des élections en Ontario*, le montant des allocations trimestrielles a augmenté et leur versement devrait prendre fin le 31 décembre 2024.

• Une allocation trimestrielle est versée à tous les partis inscrits dont les candidats ont obtenu, lors de la dernière élection générale, soit au moins 2 p. 100 du nombre de votes validement exprimés à l'échelle de la province, soit au moins 5 p. 100 du nombre de votes validement exprimés dans les circonscriptions électorales où le parti a parrainé un candidat ou une candidate. L'allocation trimestrielle correspond à 0,452 \$ (0,552 \$ en 2020) multiplié par le nombre de votes validement exprimés en faveur des candidats du parti à la dernière élection générale.

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021

6. Subventions et allocations (suite)

• Une allocation trimestrielle est versée à toutes les associations de circonscription inscrites dont la candidate ou le candidat inscrit associé au parti inscrit de cette association a obtenu au moins 2 p. 100 du nombre de votes validement exprimés lors de la dernière élection. Par ailleurs, les documents que l'association de circonscription est tenue de déposer au cours des quatre années qui précèdent doivent être complets. Toute association en situation de non-conformité n'a pas droit à l'allocation. Un montant trimestriel de 6 250 \$ (6 600 \$ en 2020) est attribué à chaque circonscription électorale. Ce montant est partagé de manière proportionnelle en fonction du pourcentage de votes en faveur du candidat ou de la candidate de chaque parti, puis versé à l'association de circonscription.

7. Opérations entre apparentés

Le Bureau étant contrôlé par la province, il est un apparenté pour les autres organismes qui sont contrôlés ou influencés de façon notable par la province. Voici le détail des opérations entre apparentés en 2021 :

 Le Bureau du directeur général des élections a fourni gratuitement certains services administratifs nécessaires à l'administration de la *Loi*, notamment en matière de comptabilité, de ressources humaines et de soutien en technologie de l'information.

- Le Bureau du directeur général des élections fournit les espaces de bureau nécessaires à l'administration de la Loi. Les coûts afférents, qui s'élevaient à 47 100 \$ en 2021 (50 600 \$ en 2020), sont déclarés dans les dépenses liées à la location des bureaux dans l'état des résultats.
- Le ministère des Finances a été payé pour des services de technologie de l'information et d'autres services fournis par le Centre des données de Guelph. Ces coûts s'élevant à 3 700 \$ en 2021 (13 900 \$ en 2020) sont déclarés dans les honoraires dans l'état des résultats.
- L'Assemblée législative de l'Ontario a fourni gratuitement à Élections Ontario des services relatifs à l'administration de la paie.
- Les autres opérations entre apparentés sont décrites dans les notes 3 et 4.

8. Instruments financiers

A) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Bureau se révèle incapable d'honorer ses obligations en temps voulu ou à un coût raisonnable. Le Bureau gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins d'exploitation. Il se finance au moyen de crédits votés chaque année, afin de disposer de fonds suffisants pour honorer ses obligations. Les comptes créditeurs et les charges à payer sont généralement exigibles dans les 30 jours suivant la réception d'une facture.

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021

8. Instruments financiers (suite)

B) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Le Bureau n'est exposé à aucun risque de crédit car le solde des comptes débiteurs est dû par la province.

Selon la direction, le Bureau n'est exposé à aucun risque important de liquidité ou de crédit découlant de ses instruments financiers en raison de leur nature.

9. Engagements en matière de location

Les charges annuelles du Bureau du directeur général des élections à l'égard de la location des bureaux sont établies en fonction de la superficie en pieds carrés occupée. Les montants des futurs engagements en matière de location associés aux espaces nécessaires à l'administration de la *Loi* sont les suivants :

	\$
2022	51 500
2023	50 800
2024	51 000
2025	51 000
Par la suite	8 500
	212 800

10. Budget

Le budget, qui est approuvé par la Commission de régie interne, est préparé selon la méthode de la comptabilité de caisse, tandis que les résultats réels sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les ajustements ci-dessous sont nécessaires pour retraiter les chiffres du budget selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

	2021
	\$
Dépenses	
Budget initial approuvé	19 242 800
Moins : dépenses immobilisées	(268 200)
Plus : amortissement des immobilisations corporelles	259 060
Plus : variation des charges constatées	1842808
Dépenses retraitées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public	21 076 468

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021

11. Rapprochement avec le mode de présentation du volume 1 des Comptes publics

L'état des dépenses du Bureau, présenté dans le volume 1 des Comptes publics de l'Ontario, a été établi conformément aux conventions comptables observées pour préparer les estimations soumises à des fins d'approbation à la Commission de régie interne, selon lesquelles les achats d'immobilisations corporelles sont passés en charges durant l'année d'acquisition au lieu d'être capitalisés et amortis sur la durée de vie utile. Sont exclues par ailleurs du volume 1 les subventions à payer et les dépenses d'administration et de fonctionnement payées après fin avril 2021. Le rapprochement du total des charges déclaré dans le volume 1 avec le montant net des dépenses déclaré dans les présents états financiers se présente comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
Total des charges selon le volume 1	17 692 042	24 428 573
Achat d'immobilisations corporelles	(249 250)	(1 088 669)
Amortissement des immobilisations corporelles	259 060	179 285
Variation des subventions à payer	1 521 475	(3 577 323)
Variation des charges administratives constatées	351 041	(199 150)
	1 882 326	(4 685 857)
Dépenses nettes selon l'état des résultats et de l'excédent accumulé	19 574 368	19 742 716

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à l'actuel mode de présentation des états financiers.

Annexe A:

Présentation de l'organisme

Le directeur général des élections de l'Ontario est un fonctionnaire indépendant de l'Assemblée législative de l'Ontario, nommé aux termes de la *Loi électorale* de la province.

Sous la houlette du directeur général des élections, Élections Ontario est chargé d'administrer les élections générales, les élections partielles et les référendums. Élections Ontario supervise également l'inscription et la réglementation de l'activité financière des partis politiques, des associations de circonscription, des candidats, des candidats à la direction d'un parti et des tiers annonceurs de la province.

Les activités du bureau sont régies par la *Loi électorale,* la *Loi sur le financement des élections* et d'autres lois.

Vision

Élections Ontario établira des services modernes qui donnent la priorité aux besoins des électeurs et des électrices de l'Ontario.

Mission

Élections Ontario préservera l'intégrité et l'accessibilité du processus électoral et administrera les élections de façon efficace, équitable et impartiale.

Mandat

Élections Ontario a le mandat d'administrer le processus électoral en Ontario conformément à la législation provinciale.

Annexe A:

Présentation de l'organisme (suite)

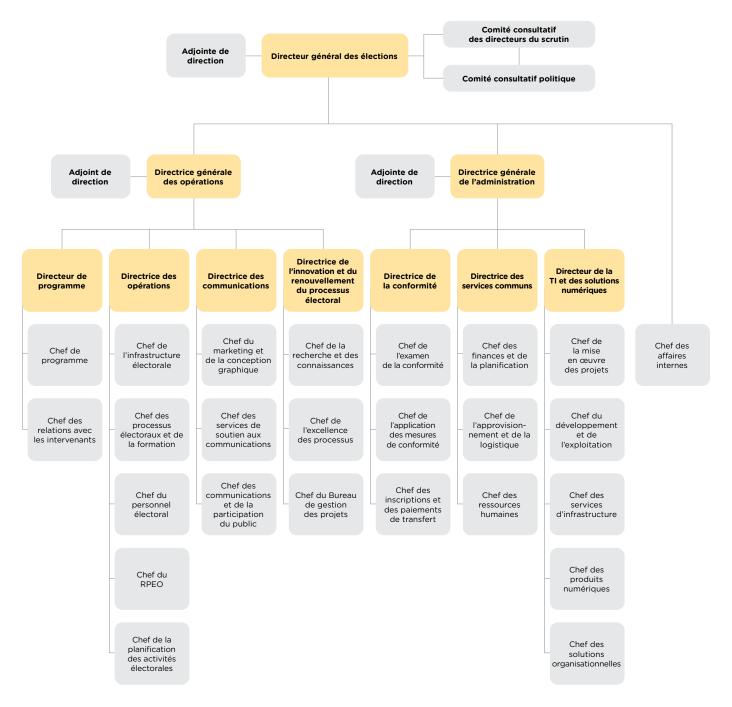
À l'appui du directeur général des élections, Élections Ontario est chargé des missions suivantes:

En vertu de la Loi électorale	En vertu de la Loi sur le financement des élections
 Administrer le processus électoral lors des élections générales et des élections partielles Tenir le Registre permanent des électeurs pour l'Ontario Tenir un registre des électeurs qui résident temporairement à l'extérieur de l'Ontario Tenir un registre provisoire des personnes âgées de 16 ou 17 ans Mettre à l'essai le nouvel équipement de vote et de dépouillement du scrutin ainsi que d'autres façons de voter Mener des activités d'éducation populaire sur le processus électoral Enquêter sur les contraventions apparentes et les signaler Recommander des réformes administratives 	 Contrôler l'inscription et les activités financières des partis politiques, des associations de circonscription, des candidats, des candidats à la direction d'un parti, des candidats à l'investiture et des tiers annonceurs Publier sur Internet les états financiers des personnes et des entités assujetties à la Loi, y compris la liste des donateurs dont la contribution dépasse la somme de 100 dollars Publier sur Internet et en temps réel les contributions reçues par les partis politiques et les candidats à la direction Examiner les états financiers afin d'en garantir la conformité à la Loi Verser des subventions publiques Enquêter sur les contraventions apparentes et les signaler Recommander des réformes
	- Recommander des reformes

Annexe A:

Présentation de l'organisme (suite)

Structure de gestion d'Élections Ontario



Annexe B:

Recommandations en vue de modifications administratives et techniques concernant la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections*

Le directeur général des élections recommande que plusieurs modifications administratives et techniques soient apportées à la législation électorale afin de garantir la convergence des processus, des exigences et des dispositions avec les besoins des intervenants et d'Élections Ontario.

- Adopter une démarche de communication concrète qui tienne compte de l'univers des médias numériques. Il convient de modifier la législation afin de donner au directeur général des élections une plus grande latitude pour choisir les canaux de communication propices à l'interaction avec les électeurs.
- Simplifier le calendrier électoral pour que le directeur général des élections dispose d'une plus grande latitude pour fixer le calendrier électoral.
- Définir clairement le processus de retrait d'une candidature par les partis politiques pendant la période électorale. En vertu de la législation précédente, le chef d'un parti pouvait retirer son parrainage à un candidat ou à une candidate. La situation actuelle semble résulter d'un vide législatif introduit par la rationalisation du processus de candidature.
- Aligner la fin de la période de révision dans les bureaux des directeurs du scrutin sur la fin du vote par bulletin spécial afin que les électeurs qui font modifier leurs renseignements puissent encore voter.
 Actuellement, la période de vote par bulletin spécial se termine deux heures avant la fin de la période de révision.

- Exiger des propriétaires d'immeubles comprenant au moins 100 logements qu'ils permettent aux non-locataires d'accéder au bureau de vote situé dans leur immeuble le jour du scrutin pour pouvoir voter.
- Supprimer le vote par anticipation dans les bureaux des directeurs du scrutin et les bureaux satellites pour éviter les chevauchements avec le vote par bulletin spécial, qui se déroule tout au long de la période électorale dans ces lieux.
- Éliminer l'obligation de recueillir des renseignements sur le sexe d'un électeur dans le Registre ontarien des électeurs absents.
 Cette information n'est pas obligatoire dans les registres permanents ou provisoires, ne fait pas partie des critères pour pouvoir voter et ne cadre pas avec les politiques provinciales.
- Renforcer les pouvoirs d'inspection conférés au directeur général des élections à l'égard des entités non inscrites afin qu'il puisse mener des enquêtes sur les contraventions apparentes à la Loi sur le financement des élections.
- Donner des orientations sur le traitement des déficits accumulés par les candidats à la direction d'un parti, les candidats à l'investiture et les candidats indépendants.
- Autoriser les candidats à l'investiture et les candidats à la direction d'un parti de retirer leur inscription.

Annexe C:

Partis politiques inscrits au 31 mars 2021

Nom du parti	Nom ou abréviation du parti figurant sur les documents électoraux	Date d'inscription	Méthode d'inscription
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	NPD de l'Ontario	Jeudi 13 février 1975	Dès la promulgation de la <i>Loi portant réforme</i> du financement des élections
Parti libéral de l'Ontario	Parti libéral de l'Ontario	Jeudi 13 février 1975	Dès la promulgation de la <i>Loi portant réforme</i> du financement des élections
Parti progressiste- conservateur de l'Ontario	Parti PC de l'Ontario	Jeudi 13 février 1975	Dès la promulgation de la <i>Loi portant réforme</i> du financement des élections
Parti communiste du Canada (Ontario)	Communiste	Mercredi 3 septembre 1975	Pétition présentée aux termes de la <i>Loi portant</i> réforme du financement des élections
Parti libertarien de l'Ontario	Libertarien	Mercredi 18 août 1976	Pétition présentée aux termes de la <i>Loi portant</i> réforme du financement des élections
Parti de la Liberté - Ontario	Parti de la Liberté - Ontario	Inscrit sous le nom « Unparty Party (Ontario) » le 26 novembre 1980. Renommé le 19 octobre 1983.	Pétition présentée aux termes de la <i>Loi portant</i> réforme du financement des élections
Parti Vert de l'Ontario	Parti Vert de l'Ontario	Mercredi 4 juillet 1984	Pétition présentée aux termes de la <i>Loi portant</i> réforme du financement des élections
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Mercredi 30 mai 1990	Pétition présentée aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Mardi 18 septembre 2007	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement</i> des élections
Nord de l'Ontario Parti	NOP	Inscrit sous le nom « Northern Ontario Heritage Party » le 5 août 2010. Renommé le 29 juin 2016.	Pétition présentée aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	PCCC	Lundi 12 septembre 2011	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement</i> <i>des élections</i>
Le Parti Politique du Peuple	Le Peuple	Mardi 13 septembre 2011	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement</i> <i>des élections</i>
Parti Pauvre de l'Ontario	Pauvres	Mercredi 14 septembre 2011	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement</i> des élections
Go Vegan	Go Vegan	Inscrit sous le nom « Parti écologique végan » le 14 septembre 2011. Renommé le 9 mai 2018.	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement</i> des élections

Annexe C:

Partis politiques inscrits **au 31 mars 2021** (suite)

Nom du parti	Nom ou abréviation du parti figurant sur les documents électoraux	Date d'inscription	Méthode d'inscription
Aucune de ces Réponses Démocratie Directe Parti	Aucune de ces Réponses Démocratie Directe Parti	Inscrit sous le nom « Aucune de ces Réponses Parti de l'Ontario » le 15 mai 2014. Renommé sous l'appellation « Aucune de ces Réponses Parti » le 10 mars 2016. Renommé le 19 décembre 2017.	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement</i> <i>des élections</i>
Ontario Moderate Party	Ontario Moderate Party	Jeudi 22 mai 2014	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement</i> des élections
Parti Trillium de l'Ontario	Parti Trillium PTO	Jeudi 22 mai 2014	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement</i> <i>des élections</i>
Stop the New Sex-Ed Agenda	Stop the New Sex-Ed Agenda	Mercredi 2 novembre 2016	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement</i> <i>des élections</i>
Alliance de l'Ontario	Alliance	Inscrit sous le nom « Parti de l'Alliance de l'Ontario » le 23 novembre 2017. Renommé le 28 février 2018.	Pétition présentée aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Parti Multiculturel de l'Ontario	Parti Multiculturel de l'Ontario	Mercredi 9 mai 2018	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement</i> <i>des élections</i>
Arrêtons le Changement Climatique	Arrêtons le Changement Climatique	Mercredi 16 mai 2018	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement</i> <i>des élections</i>
Parti Ontario	Parti Ontario	Jeudi 17 mai 2018	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement</i> <i>des élections</i>
New Blue Party of Ontario	New Blue	Jeudi 7 janvier 2021	Pétition présentée aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>

Annexe D:

Demandes de réservation du nom d'un nouveau parti politique durant l'exercice 2020-2021

Date de la décision du directeur général des élections	Nom demandé	Abréviation demandée	Nom du demandeur	Décision du directeur général des élections
25 mai 2020	Parti Populaire de l'Ontario	Parti Populaire de l'Ontario	Ian Prittie	Nom : Inacceptable Abréviation : Inacceptable
9 juin 2020	la fête fête	FF	Elad Dekel	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
7 juillet 2020	Le Partie Civile de l'Ontario	CVL	Kyle Hinds	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
28 août 2020	Parti De Gardienne de l'Ontario	Parti De Gardienne de l'Ontario	Peter Goemans	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
23 septembre 2020	Action Ontario (nom français non demandé)	AO (abréviation française non demandée)	Paul Maletta	Nom : Inacceptable Abréviation : Inacceptable
23 septembre 2020	Ontario Action Party (nom français non demandé)	OAP (abréviation française non demandée)	Ken Gilpin	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
8 octobre 2020	New Blue Party of Ontario (nom français non demandé)	New Blue (abréviation française non demandée)	Jim Karahalios	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
8 octobre 2020	Parti populaire du Ontario	РРО	Koltyn Wallar	Nom : Inacceptable Abréviation : Inacceptabl
23 novembre 2020	Confédération Citoyenne	Confédération Citoyenne	Daniyil Mishchenko	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
16 décembre 2020	Our Party of Ontario (nom français non demandé)	Our Party of Ontario (abréviation française non demandée)	Max Power	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
16 décembre 2020	Smart Party of Ontario (nom français non demandé)	Smart (abréviation française non demandée)	Matthew Giancola	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
19 janvier 2021	Démocratie pour les animaux	DPA	Kyle Bowles	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
19 janvier 2021	Ontario First Party (nom français non demandé)	OFP (abréviation française non demandée)	Paul Maletta	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
22 février 2021	Parti réformiste de la liberté de l'Ontario	P.L.R.O.	Richard Pickett	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
22 mars 2021	Ontario Civil Rights Alliance (nom français non demandé)	Ontario Civil Rights Alliance (OCRA) (abréviation française non demandée)	Melvin Strackholder	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
25 mars 2021	Canadian Grassroots Party (nom français non demandé)	Grassroots (abréviation française non demandée)	Ramkumar Subrahmanian	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
25 mars 2021	Consensus Ontario	Consensus	Brad Harness	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable

Annexe E:

Modifications concernant les associations de circonscription inscrites, par parti politique, durant l'exercice 2020-2021

Nom du parti		sociations de ion inscrites
Nom du parti	Au 1 ^{er} avril 2020	Au 31 mars 2021
Parti Économique Canadien	0	0
Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	0	0
Parti communiste du Canada (Ontario)	1	0
Parti de la Liberté - Ontario	12	11
Go Vegan	0	0
Parti Vert de l'Ontario	121	121
Parti Multiculturel de l'Ontario	0	0
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	124	124
Aucune de ces Réponses Démocratie Directe Parti	124	124
Nord de l'Ontario Parti	9	9
Alliance de l'Ontario	0	7
Parti libéral de l'Ontario	124	124
Parti libertarien de l'Ontario	7	9
Ontario Moderate Party	0	0
Parti Ontario	0	0
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	2	2
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	3	2
Parti Pauvre de l'Ontario	2	2
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	124	124
Arrêtons le Changement Climatique	0	0
Stop the New Sex-Ed Agenda	5	5
Le Parti Politique du Peuple	5	5
Parti Trillium de l'Ontario	5	1
Total	668	670

Annexe F:

Plafonds des contributions pour 2020 et 2021

Plafonds des contributions de particuliers du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Période	À un parti politique	À des associations de circonscription et à des candidats à l'investiture (montant cumulé)	À un candidat ou une candidate	À un candidat ou une candidate à la direction d'un parti
Plafond annuel	1 625 \$	Aux associations et aux candidats à l'investiture d'un parti	Interdites	1 625 \$
		1 625 \$		
Période de campagne électorale	Aucune som	nme au-delà du plafond annuel	Aux candidats d'un parti/candidats indépendants	Sans objet

Plafonds des contributions de particuliers du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

Période	À un parti politique	À des associations de circonscription et à des candidats à l'investiture (montant cumulé)	À un candidat ou une candidate	À un candidat ou une candidate à la direction d'un parti
Plafond annuel	3 300 \$	Aux associations et aux candidats à l'investiture d'un parti 3 300 \$	Interdites	3 300 \$
Période de campagne électorale	Aucune sor	nme au-delà du plafond annuel	Aux candidats d'un parti/candidats indépendants 3 300 \$	Sans objet

Annexe G:

États financiers annuels des partis politiques inscrits

État	Parti Économique Canadien	Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	Parti communiste du Canada (Ontario)	Parti de la Liberté - Ontario	Go Vegan	Parti Vert de l'Ontario	Parti Multiculturel de l'Ontario	Nouveau parti démocratique de l'Ontario
A. État des recettes et des dépenses	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes								
Contributions nettes	_	75,00	33 381,29	12 965,00	_	1 214 587,31	_	2 566 934,41
Transferts	_	_	_	2 800,00	_	71 573,75	_	1 234 942,23
Autres recettes	-	-	_	-	-	612 995,40	_	4 342 795,00
Total des recettes	_	75,00	33 381,29	15 765,00	-	1 899 156,46	_	8 144 671,64
Dépenses								
Transferts	_	_	_	_	_	2 869,89	_	1 096 219,54
Autres dépenses	-	110,39	29 231,10	13 593,00	60,00	1 307 733,58	_	2 775 342,49
Total des dépenses	-	110,39	29 231,10	13 593,00	60,00	1 310 603,47	-	3 871 562,03
Excédent des recettes sur les dépenses	-	(35,39)	4 150,19	2 172,00	(60,00)	588 552,99	-	4 273 109,61
Excédent (déficit) de la période de campagne électorale	_	_	_	_	-	(22 081,81)	_	_
Excédent (déficit) ajusté de la période précédente	_	23,90	1 406,96	1 339,00	1 623,58	881 308,76	20,00	1 675 430,00
Excédent (déficit) en fin d'exercice	-	(11,49)	5 557,15	3 511,00	1 563,58	1 447 779,94	20,00	5 948 539,61
B. État de l'actif et du passif	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif								
	_	135,50	5 557,15	3 511,00	1 563,58	1 581 164,67	20,00	7 184 859,83
Total								
Passif et excédent	_	146 99	_		_	133 384 73	_	1 236 320 22
	- -	146,99	- 5 557,15	3 511,00	1 563,58	133 384,73 1 447 779,94	20,00	1 236 320,22 5 948 539,61

Annexe G:

États financiers annuels des partis politiques inscrits (suite)

État	Aucune de ces Réponses Démocratie Directe Parti	Nord de l'Ontario Parti	Alliance de l'Ontario	Parti libéral de l'Ontario	Parti libertarien de l'Ontario	Ontario Moderate Party	Parti Ontario	Ontario Provincial Confederation of Regions Party
A. État des recettes et des dépenses	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes								
Contributions nettes	14 352,00	150,00	495,00	2 271 577,52	11 878,18	_	_	500,00
Transferts	3 000,00	-	_	706 389,69	-	_	_	_
Autres recettes	_	-	170,00	2 916 651,49	1 193,60	50,00	-	_
Total des recettes	17 352,00	150,00	665,00	5 894 618,70	13 071,78	50,00	-	500,00
Dépenses								
Transferts	_	_	_	15 353,67	_	_	_	_
Autres dépenses	5 068,18	440,92	3 624,27	3 412 154,94	15 790,42	50,00	_	23,40
Total des dépenses	5 068,18	440,92	3 624,27	3 427 508,61	15 790,42	50,00	-	23,40
Excédent des recettes sur les dépenses	12 283,82	(290,92)	(2 959,27)	2 467 110,09	(2 718,64)	_	_	476,60
Excédent (déficit) de la période de campagne électorale	(203,60)	_	(88,24)	(51 597,28)	(1 349,37)	_	-	_
Excédent (déficit) ajusté de la période précédente	(16 846,35)	(399,64)	(4 744,93)	(399 753,71)	17 647,81	(3 752,00)	(6,00)	1 047,35
Excédent (déficit) en fin d'exercice	(4 766,13)	(690,56)	(7 792,44)	2 015 759,10	13 579,80	(3 752,00)	(6,00)	1 523,95
B. État de l'actif et du passif	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif								
Total	4 233,87	80,33	859,06	2 676 480,95	22 461,20	-	1 582,00	1 523,95
Passif et excédent								
Passif	9 000,00	770,89	8 651,50	660 721,85	8 881,40	3 752,00	1 588,00	_
Excédent (déficit)	(4 766,13)	(690,56)	(7 792,44)	2 015 759,10	13 579,80	(3 752,00)	(6,00)	1 523,95
Total	4 233,87	80,33	859,06	2 676 480,95	22 461,20	-	1 582,00	1 523,95

Annexe G:

États financiers annuels des partis politiques inscrits (suite)

	υX		-e-			er	
État	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Parti Pauvre de l'Ontario	Parti progressiste- conservateur de l'Ontario	Arrêtons le Changement Climatique	Stop the New Sex-Ed Agenda	Le Parti Politique du Peuple	Parti Trillium de l'Ontario
·Ψ	ம் ந்த	άŏ	άöö	∢ ∪ ∪	ัด ดั	è r	ũ ở
A. État des recettes et des dépenses	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes							
Contributions nettes	_	_	2 762 834,95	400,00	144 988,65	8 770,00	20,00
Transferts	534,36	_	125 000,00	_	_	_	_
Autres recettes	_	_	5 506 303,99	0,22	_	_	996,27
Total des recettes	534,36	-	8 394 138,94	400,22	144 988,65	8 770,00	1 016,27
Dépenses							
Transferts	_	_	222 400,00	_	_	_	_
Autres dépenses	1 186,82	_	6 209 600,11	312,50	96 084,82	10 061,04	1 085,71
Total des dépenses	1 186,82	-	6 432 000,11	312,50	96 084,82	10 061,04	1 085,71
Excédent des recettes sur les dépenses	(652,46)	_	1 962 138,83	87,72	48 903,83	(1 291,04)	(69,44)
Excédent (déficit) de la période de campagne électorale	_	_	1 228 266,08	_	_	_	_
Excédent (déficit) ajusté de la période précédente	12 319,19	_	(1 881 891,81)	246,34	68 564,91	1 480,02	6 246,01
Excédent (déficit) en fin d'exercice	11 666,73	_	1 308 513,10	334,06	117 468,74	188,98	6 176,57
B. État de l'actif et du passif	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif							
Total	11 666,73	-	5 656 105,45	334,06	124 764,69	188,98	7 172,84
Passif et excédent							
Passif	_	_	4 347 592,35	_	7 295,95	_	996,27
Excédent (déficit)	11 666,73	_	1 308 513,10	334,06	117 468,74	188,98	6 176,57
Total	11 666,73	_	5 656 105,45	334,06	124 764,69	188,98	7 172,84

Annexe H:

États financiers annuels des associations de circonscription inscrites

État	Parti communiste du Canada (Ontario)	Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Parti de la Liberté - Ontario	Parti Vert de l'Ontario	Parti libéral de l'Ontario	Parti libertarien de l'Ontario	Aucune de ces Réponses Démocratie Directe Parti	New Democratic Party of Ontario
A. État des recettes et des dépenses	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes								
Contributions nettes	1 293,56	0,00	1 983,00	158 931,21	870 656,99	500,00	3 000,00	1 241 873,53
Transferts	0,00	0,00	0,00	1 889,02	31 084,67	0,00	0,00	1 114 968,54
Autres recettes	0,00	0,00	0,00	158 819,48	746 276,63	920,97	0,00	1 142 443,06
Total des recettes	1 293,56	0,00	1 983,00	319 639,71	1 648 018,29	1 420,97	3 000,00	3 499 285,13
Dépenses								
Transferts	0,00	0,00	2 800,00	71 801,68	720 384,38	0,00	3 000,00	1 234 534,60
Autres dépenses	59,40	0,00	47,00	47 592,20	455 470,96	178,56	0,00	215 369,55
Total des dépenses	59,40	0,00	2 847,00	119 393,88	1 175 855,34	178,56	3 000,00	1 449 904,15
Excédent des recettes sur les dépenses	1 234,16	0,00	-864,00	200 245,83	472 162,95	1 242,41	0,00	2 049 380,98
Excédent (déficit) de la période de campagne électorale	0,00	0,00	0,00	-4 737,85	-87 854,20	0,00	0,00	-20 658,79
Excédent (déficit) ajusté de la période précédente	156,32	0,00	2 007,00	455 025,79	2 387 203,99	753,06	0,00	2 551 251,29
Excédent (déficit) en fin d'exercice	1 390,48	0,00	1 143,00	650 533,77	2 771 512,74	1 995,47	0,00	4 579 973,48
B. État de l'actif et du passif	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif								
Total	1 390,48	0,00	1 143,00	657 394,65	3 026 660,55	2 095,47	0,00	4 671 066,57
Passif et excédent								
Passif	0,00	0,00	0,00	6 860,88	255 147,81	100,00	0,00	91 093,09
Excédent (déficit)	1 390,48	0,00	1 143,00	650 533,77	2 771 512,74	1 995,47	0,00	4 579 973,48
Total	1 390,48	0,00	1 143,00	657 394,65	3 026 660,55	2 095,47	0,00	4 671 066,57

Annexe H:

États financiers annuels des associations de circonscription inscrites (suite)

État	Nord de l'Ontario Parti	Alliance de l'Ontario	Parti Pauvre de l'Ontario	Parti progressiste- conservateur de l'Ontario	Le Parti Politique du Peuple	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Stop the New Sex-Ed Agenda	Parti Trillium de l'Ontario
A. État des recettes et des dépenses	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes								
Contributions nettes	0,00	0,00	0,00	2 777 513,18	5 505,13	10 325,00	0,00	600,00
Transferts	0,00	0,00	0,00	198 815,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres recettes	3 761,80	0,00	0,00	1 547 716,41	0,00	0,00	0,00	20,00
Total des recettes	3 761,80	0,00	0,00	4 524 044,59	5 505,13	10 325,00	0,00	620,00
Dépenses								
Transferts	0,00	0,00	0,00	128 050,00	0,00	534,36	0,00	0,00
Autres dépenses	536,50	0,00	0,00	1 447 972,89	5 504,13	14 639,94	0,00	673,93
Total des dépenses	536,50	0,00	0,00	1 576 022,89	5 504,13	15 174,30	0,00	673,93
Excédent des recettes sur les dépenses	3 225,30	0,00	0,00	2 948 021,70	1,00	-4 849,30	0,00	-53,93
Excédent (déficit) de la période de campagne électorale	0,00	0,00	0,00	-55 728,51	0,00	0,00	0,00	0,00
Excédent (déficit) ajusté de la période précédente	8 001,77	0,00	0,00	7 715 037,93	0,00	12 617,88	0,00	4 273,40
Excédent (déficit) en fin d'exercice	11 227,07	0,00	0,00	10 607 331,12	1,00	7 768,58	0,00	4 219,47
B. État de l'actif et du passif	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif								
Total	11 227,07	0,00	0,00	11 439 318,72	1,00	7 768,58	0,00	4 219,47
Passif et excédent								
Passif	0,00	0,00	0,00	831 987,60	0,00	0,00	0,00	0,00
Excédent (déficit)	11 227,07	0,00	0,00	10 607 331,12	1,00	7 768,58	0,00	4 219,47

Annexe I:

États financiers relatifs à la course à la direction du Parti libéral de l'Ontario

Deuxième rapport relatif à la période de la course (du 8 mai 2020 au 7 mai 2021)

Candidats à la direction du parti	Recettes \$	Dépenses \$	Excédent (déficit) \$	Subventions à l'égard des services d'audit \$
Steven Del Duca	22 554,00	3 847,84	18 706,16	1 130,00
Michael Coteau	25 747,00	9 913,30	15 833,70	1 130,00
Mitzie Hunter	101 223,36	52 999,79	48 223,57	1 130,00
Alvin Tedjo	51 296,10	211,01	51 085,09	1 130,00
Kate (Kathryn) Graham	5 743,34	963,82	4 779,52	1 130,00
Brenda Hollingsworth	25 000,00	4 293,90	20 706,10	1 130,00
Total	231 563,80	72 229,66	159 334,14	6 780,00

Annexe J:

États financiers relatifs à la course à la direction du Parti libertarien de l'Ontario

Deuxième rapport relatif à la période de la course (du 3 janvier 2020 au 2 janvier 2021)

Candidats à la direction du parti	Recettes \$	Dépenses \$	Excédent (déficit) \$	Subventions à l'égard des services d'audit \$
Keith Komar	_	_	_	_
Rob Ferguson	_	_	_	1 130,00
Gene Balfour	_	_	_	1 030,00
Mark A Snow	_	_	_	1 130,00
Total	_	_	_	3 290,00

Annexe K:

Entités ayant effectué un dépôt tardif ou n'ayant pas effectué de dépôt en 2020-2021

États financiers annuels des associations de circonscription pour 2020

Échéance: 31 mai 2021

Nombre d'associations de circonscription devant déposer des états financiers : 675 | Dépôt tardif : 40 |

Aucun dépôt : 1

Parti politique	Circonscription électorale	Date de réception
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Renfrew—Nipissing—Pembroke	28 juin 2021
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Mushkegowuk-Baie James	28 juin 2021
Parti Vert de l'Ontario	Bruce-Grey-Owen Sound	1 ^{er} juin 2021
Parti Vert de l'Ontario	Kitchener-Sud—Hespeler	1 ^{er} juin 2021
Parti Vert de l'Ontario	St. Catharines	4 juin 2021
Parti Vert de l'Ontario	Stormont—Dundas—South Glengarry	15 juillet 2021
Parti libéral de l'Ontario	Glengarry—Prescott—Russell	21 juin 2021
Parti libéral de l'Ontario	Oxford	27 août 2021
Parti libéral de l'Ontario	Perth-Wellington	16 juin 2021
Parti libéral de l'Ontario	Thornhill	30 juin 2021
Parti libéral de l'Ontario	Thunder Bay—Atikokan	17 juin 2021
Parti libéral de l'Ontario	Thunder Bay—Supérieur-Nord	9 juin 2021
Parti libertarien de l'Ontario	Bruce—Grey—Owen Sound	26 avril 2022
Parti libertarien de l'Ontario	Glengarry—Prescott—Russell	26 avril 2022
Parti libertarien de l'Ontario	Kitchener-Centre	31 janvier 2022
Parti libertarien de l'Ontario	Ottawa—Vanier	5 juillet 2021
Parti libertarien de l'Ontario	Parkdale—High Park	11 janvier 2022
Parti libertarien de l'Ontario	Scarborough-Centre	7 juillet 2021
Parti libertarien de l'Ontario	Whitby	13 août 2021

Annexe K:

Entités ayant effectué un dépôt tardif ou n'ayant pas effectué de dépôt en 2020-2021 (suite)

Parti politique	Circonscription électorale	Date de réception
Nord de l'Ontario Parti	Algoma—Manitoulin	25 juin 2021
Nord de l'Ontario Parti	Kenora—Rainy River	15 juillet 2021
Nord de l'Ontario Parti	Nipissing	25 juin 2021
Nord de l'Ontario Parti	Sault Ste. Marie	25 juin 2021
Nord de l'Ontario Parti	Thunder Bay—Atikokan	25 juin 2021
Nord de l'Ontario Parti	Thunder Bay—Supérieur-Nord	25 juin 2021
Nord de l'Ontario Parti	Timiskaming—Cochrane	7 juin 2021
Nord de l'Ontario Parti	Timmins	25 juin 2021
Nord de l'Ontario Parti	Kiiwetinoong	25 juin 2021
Alliance de l'Ontario	Bruce-Grey-Owen Sound	14 juillet 2021
Alliance de l'Ontario	Dufferin—Caledon	14 juillet 2021
Alliance de l'Ontario	Etobicoke-Centre	14 juillet 2021
Alliance de l'Ontario	Guelph	14 juillet 2021
Alliance de l'Ontario	Huron-Bruce	14 juillet 2021
Alliance de l'Ontario	Perth-Wellington	14 juillet 2021
Alliance de l'Ontario	St. Catharines	29 juillet 2021
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Hastings—Lennox and Addington	3 juin 2021
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Kingston et les Îles	2 juin 2021
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Orléans	24 juin 2021
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Stormont—Dundas—South Glengarry	11 juin 2021
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Toronto-Centre	30 août 2021
Parti Trillium de l'Ontario	King—Vaughan	Aucun dépôt

Annexe K:

Entités ayant effectué un dépôt tardif ou n'ayant pas effectué de dépôt en 2020-2021 (suite)

États financiers annuels des partis politiques pour 2020

Échéance: 31 mai 2021

Nombre de partis politiques devant déposer des états financiers : 23 | Dépôt tardif : 8 | Aucun dépôt : 1

Parti politique	Date de réception	
Parti Économique Canadien	Aucun dépôt	
Nord de l'Ontario Parti	15 juillet 2021	
Alliance de l'Ontario	16 juillet 2021	
Parti libertarien de l'Ontario	12 août 2021	
Parti Ontario	28 juillet 2021	
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	28 juin 2021	
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	15 juillet 2021	
Arrêtons le Changement Climatique	29 juin 2021	
Parti Trillium de l'Ontario	13 août 2021	

États financiers annuels pour 2020 relatifs à la course à la direction du Parti libéral de l'Ontario

Échéance : 2 juillet 2021

Nombre de candidats à la direction d'un parti devant déposer des états financiers : 4 | Dépôt tardif : 3 |

Aucun dépôt : 0

Parti politique	Date de réception
Keith Komar	2 mars 2022
Rob Ferguson	14 octobre 2021
Mark A. Snow	9 septembre 2021



51 Rolark Drive Toronto (Ontario) M1R 3B1

- **1888 668-8683**
- ATS 1 888 292-2312
- elections.on.ca

Disponible dans des formats accessibles sur demande Also available in English